

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 22 décembre 2023

DÉLIBÉRATION – CA-2023-FINANCE-123

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

23 JAN. 2024

23 JAN. 2024

23 JAN. 2024

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PORTANT APPROBATION DU BUDGET INITIAL POUR L'ANNÉE 2024

- VU le Code de l'éducation ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202 et 210 à 214 ;
- VU l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU l'avis favorable de la commission des moyens de l'UPEC en date du 19 décembre 2023 ;
- VU les documents adressés au conseil d'administration ;
- VU la proposition présentée en conseil d'administration ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 990 ETPT dont :
 - 2 594 ETPT sous plafond État
 - Et 396 ETPT financés hors SCSP
- 322 227 258 € autorisations d'engagement dont :
 - 241 134 479 € personnel
 - 67 103 111 € fonctionnement
 - 23 989 668 € investissement
- 347 486 987 € crédits de paiement dont :
 - 241 134 479 € personnel
 - 65 725 270 € fonctionnement
 - 40 627 238 € investissement
- 327 076 078 € prévisions de recettes
- 20 410 909 € de solde budgétaire

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 22 décembre 2023

ARTICLE 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

-  -18 200 704 € de variation de trésorerie
-  - 7 021 151 € de résultat patrimonial
-  + 1 051 338 € de capacité d'autofinancement
-  - 8 032 082 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

ARTICLE 3 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Fait à Créteil, le 22 décembre 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Simon GILBERT

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

**Nombre de membres participant à la
délibération : 29**

Pour : 22

Contre : 6

Abstention : 1

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Créteil, le 08 décembre 2023

Conseil d'administration du 22 décembre 2023

Note de l'ordonnateur sur le budget initial 2024

L'année 2024 sera marquée par les contraintes pesant à l'échelle nationale sur les universités (loi Guerini sur la revalorisation des rémunérations des fonctionnaires) et sur l'économie (inflation, envolée des prix de l'énergie...). Pour notre établissement, les mesures salariales décidées par le gouvernement induisent un surcoût de 2,6M€ en 2023 soit 5,2M€ en année pleine et les effets de l'inflation impacteront également le poste des fluides (électricité, chauffage...). Pour BI 2024, 2,6 millions d'euros relatifs à la mise en place des mesures Guerini sont à la charge de l'établissement.

A l'UPEC, après un compte financier 2022 déficitaire à hauteur de 9 millions d'euros, le BI puis le BR 2023 confirment une situation déficitaire pour la seconde année consécutive. Les efforts entrepris dès l'exercice 2023 ont permis de contenir fortement ce déséquilibre par une économie de 5 millions d'euros en fonctionnement. Néanmoins, le retour à l'équilibre nécessitera des efforts sur plusieurs années. Cette année 2024 sera, en conséquence, marquée par l'élaboration d'un plan de retour à l'équilibre demandé par nos tutelles et qui devra aboutir en 2027.

Ce plan de redressement se situe dans un contexte où la subvention pour charges de service public (SCSP) n'a pas augmenté en proportion de l'augmentation des effectifs étudiants. A l'UPEC (université pluridisciplinaire avec santé, dont les coûts de fonctionnement sont les plus élevés), les effectifs étudiants en FI ont augmenté de 20% entre 2017 et 2022, alors que la SCSP n'a augmenté que de 8%, entraînant une baisse de la dotation par étudiant de 10%.

Le Plan de Retour à l'Equilibre Financier est co-construit avec les parties prenantes de l'UPEC (équipe présidentielle, composantes, services centraux) et est organisé autour de 4 groupes de travail thématiques autour de la finance, les RH, l'organisation des services et la formation. Il conduira à produire une série de mesures notamment concernant l'amélioration du cycle de recettes, un meilleur pilotage des rémunérations accessoires et une refonte du modèle d'allocation des ressources et des moyens. Le travail est en cours pour un retour à l'équilibre en 2027 avec un objectif supplémentaire de reconstitution du fonds de roulement (2,6M€ soit 3 jours de fonctionnement).

L'année 2024 sera marquée par une gestion maîtrisée des dépenses (les prévisions de dépenses de fonctionnement et d'investissement des composantes et des services centraux seront estimées à hauteur de moins 20% par rapport aux ressources (dont les ressources propres) et un impératif de meilleure exécution des recettes. Cette mesure permet d'économiser 5 millions d'euros. La maîtrise de la masse salariale représente également un enjeu majeur, celle-ci s'élevant à presque 80% de nos dépenses. Le gel de près de 45% de la masse salariale des postes d'Enseignants et d'Enseignants-Chercheurs demandés par les composantes a constitué une mesure hélas incontournable. Les effets ne se matérialiseront pleinement qu'en 2025. L'effet pour 2024 est de 0,5M€ pour les Enseignants et Enseignants-Chercheurs. Une économie de 0,25M€ a été estimée pour les Biatss (reconduction de l'estimation 2023). Nous mobiliserons tous les leviers nécessaires pour que le gel soit le plus limité possible les années suivantes. Un travail sera mené pour mieux piloter le montant des rémunérations accessoires dont le niveau a beaucoup augmenté ces dernières années. Plus généralement, une réflexion sur l'allocation des moyens et la soutenabilité de l'offre de formation sera menée.

La mobilisation de l'UPEC lui a permis d'être inscrit à la vague 2 des projets de contrats objectifs-moyens-performance (COMP) proposés par l'Etat. Ces contrats permettent d'obtenir un montant supplémentaire allant jusqu'à 0,8% de la SCSP.

En conséquence, le budget prévisionnel 2024 sera prudent et marqué par des premières mesures visant à améliorer l'équilibre budgétaire. Cependant, dans la continuité du budget rectificatif de 2023, cette recherche d'économies se déploiera dans le souci de maintenir le dynamisme de notre université autour des grands axes de notre projet d'établissement en conciliant à la fois les activités de formation et les activités de recherche et en restant un acteur majeur du territoire francilien.

La politique immobilière de l'UPEC est retranscrite dans un Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) voté au CA de juillet 2020 puis validé par la Direction de l'immobilier de l'État et le MESR. Ce schéma se décline dans son pilotage opérationnel dans un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui comprend les projets du plan de relance qui s'achèvent en 2023 et les grands projets inscrits au CPER 2015-2020 (restructuration Faculté de santé, construction d'un Bâtiment de recherche biologique et restructuration de la dalle du Campus centre) et au CPER 2021-2027 (extension de campus à Vitry, à Fontainebleau et à Sénart). Les ambitions sont maintenues du fait d'une nécessaire réhabilitation pour

accueillir une population étudiante dont la démographie ne cesse de croître.

Malgré les contraintes pesant à l'échelle nationale sur les universités (absence d'augmentation de la SCSP) et sur l'UPEC en particulier, la proposition de budget initial présentée par l'équipe présidentielle, pour l'année 2024, témoigne d'une volonté de maintenir un soutien significatif à la recherche. L'augmentation du préciput ANR et les réussites obtenues en 2023 devraient permettre de maintenir, voire renforcer le soutien aux laboratoires, et ce, en dépit de la réduction des moyens dits LPR constatée en 2023 et anticipée pour 2024.

Au vu de ces différents éléments, la traduction financière synthétique du budget initial est la suivante :

*** En analyse budgétaire :**

Solde budgétaire	- 20,4 M€
Abondement sur trésorerie	- 18,2 M€
Niveau de la trésorerie	+ 30,6 M€

*** En analyse patrimoniale :**

Résultat prévisionnel	- 7M€
Capacité d'autofinancement	1M€
Diminution du FDR	- 8M€

Dans les pages qui suivent, les administrateurs trouveront, au titre de la note de présentation, une analyse plus détaillée des prévisions du budget initial 2024, et leur impact sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire de l'établissement.

Jean Luc Dubois Randé

Simon Gilbert

Table des matières

1 – Etat et analyse des recettes et dépenses du budget initial 2024

1.1 Evolutions des recettes budgétaires.....	8
1.2 Evolutions des dépenses budgétaires et du plafond d'emplois	10
1.2.1 Dépenses de masse salariale et plafond d'emplois	10
1.2.1.1 Eléments de variation de la masse salariale	10
1.2.1.2 Niveau du plafond d'emplois	11
1.2.2 Dépenses de fonctionnement	12
1.2.3 Dépenses d'investissement	13

2 – Impact des évolutions sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire

2.1 Variations de l'équilibre financier	15
2.1.1 Solde budgétaire	15
2.1.2 Opérations non budgétaires	15
2.1.3 Variation de trésorerie	16
2.2 Analyse de la soutenabilité financière	17
2.1.1 Résultat	17
2.1.3 Les produits et les charges ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement.....	20
2.1.4 Fonds de roulement	21

1 – Etat et analyse des recettes et dépenses du budget initial 2024

Ce budget initial se caractérise par une **prévision d'encaissement de recettes à 327M€** et de **dépenses à hauteur de 332,2M€ en AE** et **347,5M€ en CP**.

1.1 Evolutions des recettes budgétaires

Les prévisions de recettes s'établissent à 327M€, contre 315,4M€ au budget rectificatif (BR) 2023, soit une hausse de 4%.

Il convient de rappeler que les prévisions de recettes sont établies sur la base des recettes attendues et leur rythme de facturation et encaissement.

La **subvention pour charges de service public** (227, 3M€) est augmentée de 2% par rapport au BR 2023 (+5M€).

En M€	Pré - notification 2024
Subvention pour charges de service public	223,2
Masse salariale	202,8
Masse salariale-actions spécifiques	0,7
SS total Masse salariale	203,5
Fonctionnement	14,4
Compensation des exonérations de droits d'inscription	2,6
Fonctionnement-actions spécifiques	2,6
<i>dont loyer Pyramide et IUT</i>	1,9
Fonctionnement-opérations immobilières	0,1
SS total Fonctionnement	19,7

Parmi les autres variations de prévisions de recettes, figurent également pour **99,8M€**, les **ressources propres (+6,9M€)** :

- Des **financements publics** sont prévus à hauteur de 47,5M€, dont 21,4 M€ sur des opérations de recherche, 11,5 M€ sur des opérations d'investissement (travaux patrimoine) et 12,4M€ sur des contrats d'enseignement. Y sont inclus : le projet « PULSE » (1,3M€), les recettes du CMQ santé et CMQ construction (0,1M€), du projet Cookinum (0,8M€), des subventions perçues pour les EUR (1M€), pour l'institut d'ergothérapie (0,6M€) et celles de l'institut universitaire de kinésithérapie (0,6M€).

Le reste (2M€) se répartit entre des financements issus des collectivités ou de départements pour des prestations de recherches et divers dispositifs (Chaire Handicap, Chaire Aménager le Grand Paris, etc...).

Ces autres financements publics augmentent de +7,4M€ par rapport au BR 2023.

- Des **autres financements de l'Etat** d'un montant de 6,4M€ correspondant essentiellement,
 - o d'une part, aux financements reçus pour les projets d'investissement dans le cadre du CPER 2015/2020 et du plan de relance (3,5M€);
 - o et d'autre part, aux premiers versements attendus au titre du CPER 2021 /2027 (0,8M€).

Le reste (2M€) se répartit entre la subvention versée par le ministère de la santé et de la prévention pour les indemnités des maîtres de stage de la faculté de Santé (1M€), les financements destinés aux contrats de recherche (0,5M€ tel le projet « Revenu Santé ») et les contrats d'enseignement (0,2M€ tel que les « Cordées »).

Ces recettes sont en hausse de 2,5M€ par rapport au BR 2023

- Les autres **ressources propres** (43,5M€), comprennent les ressources de la formation par apprentissage (25,5M€), de la formation continue, des diplômes propres et de la VAE (7,3 M€), les droits d'inscription (5,5 M€), les contrats de recherche hors subventions publiques (1,5 M€), la taxe d'apprentissage (0,7 M€), ainsi que les autres recettes de prestations (2,9M€).

Ces prévisions de ressources traduisent une diminution de -3M€ par rapport BR 2023, du fait essentiellement de la diminution des recettes attendues au titre des contrats et prestations de recherche hors ANR (-4M€) et de la formation continue (-0,4M€) et de l'augmentation des recettes attendues au titre des formations par apprentissage (+2M€).

- La prévision de la CVEC s'établit à 2, 3M€ (stable par rapport au BR 23).

Cette hausse de la prévision des recettes à l'encaissement, plus faible que la **hausse des prévisions de décaissement**, explique l'augmentation du **déficit du solde budgétaire**.

1.2 Evolutions des dépenses budgétaires et du plafond d'emplois

Il est rappelé que les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice (engagements juridiques fermes) et les crédits de paiement constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'exercice (décaissements).

Les prévisions de dépenses s'établissent globalement en autorisation d'engagement à 332,2M€ (contre 323,9M€ au BR 2023) et à 347,5M€ de crédit de paiement (contre 330,8M€ au BR 2023), soit +3% de variation en AE (+8, 3M€) et +5% en CP (+16,7M€).

1.2.1 Dépenses de masse salariale et plafond d'emplois

1.2.1.1 Eléments de variation de la masse salariale

Les dépenses de personnel de l'établissement représentent 241,1 M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement (73% des dépenses en AE et 69% des dépenses en CP), contre 235,6M€ au BR 2023, **soit + 2,4% de variation (+5,6M€)**.

Elles se répartissent entre :

- **210M€ de dépenses de personnels titulaires et contractuels** de l'établissement (hors financements sur contrats).

Cette enveloppe prévoit une **augmentation de + 4,2M€** par rapport au budget rectificatif 2023 du fait :

- De l'extension en année pleine des mesures du Ministère de la transformation et de la fonction publique dites « mesures Guérini » intervenues en 2023 (+1,5M€ liés la hausse de la valeur du point d'indice, la revalorisation du point d'indice sur les bas salaires et l'augmentation de la prise en charge des abonnements de transports) ;
- De l'impact des « mesures Guérini » prenant effet en 2024 (+1, 3M€ résultant de l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents et la revalorisation du barème de monétisation de comptes épargne temps) ;
- De la campagne d'emplois 2024 et des nouveaux recrutements prévus dans le cadre de dispositifs financés (ERASME, DSG, ASDESR...).

Celle-ci inclut l'impact (sur 4 mois en 2024) du gel des emplois soit 0,75M€ (dont -0,5M€ pour les enseignants chercheurs et -0,25M€ pour les BIATSS).

- **11,7 M€ de dépenses financées sur contrats** (personnels contractuels sur contrats de recherche ou de formation) en **augmentation de +0,9M€** par rapport au BR 2023.

Il est rappelé que cette dernière est sans effet sur le résultat dans la mesure où les dépenses sont couvertes par les financements des contrats.

- **19,5 M€ de dépenses en heures complémentaires**, vacations d'enseignement et administratives, ainsi que les œuvres sociales.

Ces dépenses sont ventilées par composantes et directions centrales, elles présentent une augmentation au regard du budget rectificatif 2023 de **+0,5M€**.

1.2.1.2 Niveau du plafond d'emplois

Le plafond d'autorisations d'emplois soumis au vote du conseil d'administration lors de la présentation du budget correspond au nombre d'emplois qu'il est prévu de rémunérer sur l'exercice en équivalent temps plein travaillé - ETPT (effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents et leur période d'activité dans l'année).

Il est rappelé que les emplois sous plafond de l'État sont financés par la subvention pour charges de service public (plafond 1) et les emplois hors plafond d'État sur des ressources propres de l'Upec (plafond 2).

Le plafond global voté au budget rectificatif 2023 s'élève à 2945 postes équivalent temps plein travaillé. Au regard des réalisations connues à novembre 2023, de la projection sur 2024 des entrées et sorties prévisionnelles ainsi que de l'impact des campagnes d'emplois, il est proposé de porter le plafond global à 2990 (+45 ETPT).

En effet, il y a lieu de rappeler que l'établissement ne peut faire évoluer le plafond Etat.

Or, l'établissement a opéré des créations d'emplois réalisées dans le cadre de ces différentes missions : accueil d'étudiants supplémentaires, B.U.T., renforcement des équipes supports, renfort des missions de pilotage, et ce, pour application des notifications de SCSP reçues.

Ainsi, des postes ont été créés avec l'aval du ministère pour les enseignants et enseignants-chercheurs, sans avoir fait l'objet, en totalité, d'un relèvement du plafond d'emploi Etat.

Dans l'attente, ces emplois sont donc comptabilisés dans le plafond 2 de l'établissement.

A ce jour nous comptabilisons 26 postes d'enseignements ayant été créés entre 2021 et 2023 par le ministère mais non reportés dans la notification. Un courrier vers le ministère sera transmis pour régulariser cette situation.

Cette régularisation du plafond d'emplois nécessitera un réajustement de la SCSCP en emplois, qui est aujourd'hui insuffisante pour couvrir les besoins permanents au regard du développement des missions de formations de l'Université.

Il est proposé de relever de 45 ETPT le plafond global pour :

- La création de 26 postes d'enseignants non pris en compte dans la notification mais qui impacte le plafond global ;
- La création de 1 ETPT d'enseignant pour les B.U.T. (représentant 2 emplois) ;
- La création de 5 ETPT apprentis ;
- La création de 13 ETPT dans le cadre de la Campagne d'emplois Biatss 2024 (représentant 17 emplois dont 9 sont financés par des ressources externes.).

Le plafond global des emplois proposé est de 2990 ETPT et se décompose de la manière suivante :

- 2 594 ETPT en plafond d'emplois Etat (notification initiale),
- et 396 ETPT en plafond d'emplois sur ressources propres.

1.2.2 Dépenses de fonctionnement

Les enveloppes de fonctionnement sont arrêtées à 67,1 M€ en AE et 65,7 M€ en CP, représentant respectivement 20% et 19% des dépenses du budget 2023 en AE et CP.

La variation représente -1,5 M€ d'autorisations d'engagement et -2,9 M€ de crédits de paiement par rapport au budget rectificatif 2023, et +9,5M€ au regard du compte financier 2022 en AE et +16,8 M€ en CP.

Pour les dépenses de fonctionnement, le montant des restes à payer aux 31/12/2023 s'élèvera à 1,4 M€ en raison du décalage en autorisation d'engagement (renouvellement de marché qui implique un engagement financier pluriannuel) et aux crédits de paiement (portée annuelle) sur les dépenses de fluides.

La variation en AE des prévisions de dépenses de fonctionnement par rapport au BR 23 s'explique notamment par :

- Une diminution de **-5M€** (en AE et CP) qui résulte de l'effort des -20% réalisé aussi bien par les directions centrales que les composantes ;
- L'inscription des crédits au titre des projets CMQ construction (1,9M€), ERASME (0,8M€), CMQ Santé (0,4M€) ;
- Les prévisions de dépenses de logistique et bâtiments (+0,5M€ en AE par rapport au BR 2023), en conséquence de la hausse des dépenses de fluides, d'entretien et maintenance.

1.2.3 Dépenses d'investissement

Prévues pour **24M€** en AE et **40,6 M€** en CP (soit respectivement **7%** et **12%** des dépenses du budget 2024). Les crédits d'investissement en **AE augmentent** au regard du BR 2023 (**+4, 3 M€**). Les CP suivent la même évolution mais plus fortement (**+14 M€**).

Ce poste traduit :

- Des dépenses de travaux de maintenance et de restructuration à hauteur de 14,6M€ en AE et 31M€ en CP (dont les opérations pluriannuelles de la direction du patrimoine 12,4 en AE et 28,8 M€ en CP détaillée ci-après).
- L'enveloppe inscrite à la DSI pour l'ensemble de ses projets pluriannuels, à hauteur de 2,7M€ en AE et CP (dont 0,7M€ dédié au renouvellement des solutions de stockage pour les laboratoires de recherche, 0, 3M€ pour la réfection de deux amphithéâtres à la FSEG).

La différence de variation entre les AE et CP (respectivement **+4, 3M€** et **+14 M€**) trouve son origine, au sein des projets pilotés par la direction du patrimoine, financés dans le cadre du CPER 2015/2020 et du plan de relance dont les marchés ont été notifiés entre 2021 et 2023 (pour les uns à 75% et les autres à 90%).

Les principaux impacts de ce budget dans le cadre des projets immobiliers concernent :

Dépenses en K€ - Variation BI 2024 / BR 2023			
Projets immobiliers -Variations en (k€)	AE	CP	Commentaires
Restructuration de l'étanchéité de la dalle	1 939	6 300	CPER 2015 - 2020 AE et CP : Reprise du chantier en 2024 après période de suspension suite litige en 2023
Médecine - restructuration	- 4 325	6 208	CPER 2015 - 2020 AE: majorité des marchés de travaux notifiés avant 2023 CP : décaissements lissés
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale	900	1 751	CPER 2015 - 2020 AE: majorité des marchés de travaux notifiés avant 2023 CP : décaissements lissés
Réorganisation des locaux du Bât P	100	296	AE: Reprise des travaux en 2024 CP : décaissements lissés
Rénovation de la caserne Damesne + BU	- 58	496	Plan de relance et CD 77 AE: Quasi totalité des marchés notifiés avant 2023 CP : décaissements lissés
Démolition et rénovation énergétique Pavillon Clocher Campus Chérioux Vitry s/Seine	- 167	154	Plan de relance AE: Totalité des marchés notifiés CP : décaissements lissés
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre	- 35	298	Plan de relance AE: Totalité des marchés notifiés CP : décaissements lissés
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre	-	992	Plan de relance AE: Totalité des marchés notifiés CP : décaissements lissés
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre	207	1 691	Plan de relance AE: Totalité des marchés notifiés CP : décaissements lissés
Achat Bâtiment A2 Zac Chérioux	1 554	1 000	Achat Trapèze en 2024 (projet décalé au BR 23)
Création du campus des métiers de la santé et IUT Chérioux Vitry s/ Seine	1 452	302	Nouveau projet - CPER 2021/2027 AE : lancement des premiers marchés CP : décaissements au regard des la prévision de réalisation
Création du campus Recherche Santé et Innovation Fontainebleau Caserne Damesme	1 852	402	Nouveau projet - CPER 2021/2027 AE : lancement des premiers marchés CP : décaissements au regard des la prévision de réalisation
Ilôt Jacquard	120	120	Nouveau projet
CRITISC	160	90	Nouveau projet
Autres projets	193	193	Report en 2024
TOTAL	3 892	13 340	

2 – Impact des évolutions sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire

2.1 Variations de l'équilibre financier

2.1.1 Solde budgétaire

Le **solde budgétaire (SB)** prévisionnel de l'exercice, qui représente la différence entre les recettes budgétaires qui seront encaissées (**327 M€**) et les dépenses budgétaires à payer (**347,5 M€**) s'établit à **-20,4 M€ (contre -15,3 M€ en BR 2023 soit une variation de -5M€)**.

Il illustre :

- Le décalage qui peut intervenir dans la couverture des dépenses réalisées sur l'exercice par les recettes encaissées et rapprochées sur le même exercice.
- La hausse des dépenses de personnel et d'investissement, qui évolue plus vite que les ressources dédiées.

Ce solde déficitaire de **-20,4M€** se répartit de la manière suivante (différence entre les recettes encaissées et crédits de paiement) :

- Sur l'enveloppe de **fonctionnement et de masse salariale**, ce **solde budgétaire est de +1,38M€**
- Sur l'enveloppe d'**investissement**, il s'établit à **-21,8M€** dont un solde de **-12,9M€** liés aux projets pluriannuels de la direction du patrimoine et **-3,4M€** pour les projets de la DSI.

La variation du SB de **-5M€** entre le BI 24 et le BR 23 s'explique par un SB négatif plus important sur l'enveloppe d'investissement au BI 24 par rapport au BR 23 (respectivement **-21,8M€** contre **-17,5M€**, soit une hausse du déficit de **4,2M€**). Evolution liée aux opérations pluriannuelles du patrimoine (notamment liée à deux projets : la restructuration de l'étanchéité de la dalle et la restructuration du bâtiment de médecine) et de la DSI.

Le solde budgétaire est présenté dans l'annexe 2, tableau des autorisations budgétaires.

2.1.2 Opérations non budgétaires

Le solde budgétaire identifié au tableau 2 (**-20,4 M €**) doit être complété des opérations non budgétaires qui génèrent des encaissements et des décaissements, répertoriées dans le tableau des opérations pour comptes de

tiers (page 7).

Sont concernés :

- les opérations concernant les dispositifs d'intervention gérés par l'établissement sur financement de l'Etat pour lesquels l'établissement applique sans marge de manœuvre les décisions prises par un donneur d'ordre. C'est le cas des **bourses à la mobilité internationale** versées par le ministère (**1,6M€**), les aides à la mobilité en Ile de France (**0,15M€**).
- les opérations relatives à la **TVA** collectée et déductible ainsi que le remboursement du crédit de TVA correspondant (**3,3M€ de décaissements et 3,1M€ d'encaissements**).
- **l'aide au permis de conduire versée aux apprentis** (encaissement de **0,1M€**)
- les opérations de **coordination de contrats européens** (décaissement à hauteur de **0,4M€**).

La variation de trésorerie pour l'ensemble de ces opérations est prévue à hauteur de **-0,15 M€** pour 2024.

Les opérations pour compte de tiers ajoutées au solde budgétaire ont permis de calculer l'écart entre le financement et le besoin de financement.

2.1.3 Variation de trésorerie

Il s'agit des liquidités dont l'UPEC dispose.

La programmation budgétaire et les flux de trésorerie conduisent à un prélèvement sur la trésorerie de -18M€. Cette variation de trésorerie apparaît dans le tableau d'équilibre financier et celui de la situation patrimoniale.

Le niveau de la trésorerie de l'établissement s'établit ainsi à 30,6M€ (36 jours de fonctionnement).

Ce montant est calculé sur la base du niveau de trésorerie prévisionnel du BR 2023, soit 48,8M€.

Le plan de trésorerie, établi pour l'intégralité de l'exercice (page 9), permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements et le solde prévisionnel de trésorerie en fin d'exercice.

Il distingue les opérations budgétaires des opérations de trésorerie pures (opérations sur compte de tiers...) et permet de matérialiser les pics potentiels d'excédent ou de besoin de trésorerie au cours de l'exercice.

2.2 Analyse de la soutenabilité financière

En M€			
	Budget	BR 2023	BI 2024
✓ (1)	TOTAL DES PRODUITS	314,4	318,6
	Subvention de l'état	224,1	229,8
	CVEC	2,3	2,3
	Autres subventions	30,7	32,3
	Autres produits	57,3	54,2
✓ (2)	TOTAL DES CHARGES	324,2	325,7
	Personnel	235,6	241,1
	Fonctionnement	88,6	84,5
(3)=(1)-(2)	RESULTAT DE L'EXERCICE	-9,8	-7,0
	+ dotations aux amortissements, provisions	20,0	18,8
	- reprises sur amortissements, provisions	10,7	10,7
	+ valeur nette comptable des actifs cédés		
	- produits de cession des actifs cédés		
	- subventions d'investissement reprises		
✓ (4)	=CAPACITE / INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	-0,48	1,1
✓ (5)	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27,1	40,6
✓ (6)	RECETTES D'INVESTISSEMENT	17,7	32,6
(7)=(6)-(5)	BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	-9,4	-8,0
(8) = (4)-(7)	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-9,4	-8,0

2.1.1 Résultat

Le résultat net comptable correspond à l'excédent ou au déficit de la période, mesuré par la différence, entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

Seuls, les produits (recettes de fonctionnement) et les charges (de fonctionnement et de masse salariale) entrent dans le calcul du résultat prévisionnel.

Ainsi, les dépenses sans impact sur la trésorerie sont prises en compte : amortissements, provisions, dépenses réalisées en attente de factures.

En recettes, ce sont les éléments non encaissables qui sont intégrés : recettes d'amortissement, reprises sur provision, recettes en attente d'encaissement.

Le résultat prévisionnel au titre de ce budget rectificatif s'établit à **-7M€**. Le déficit prévisionnel est réduit de **-2,8M€** par rapport au budget rectificatif 2023.

La décomposition de cette variation nécessite une analyse de l'évolution des agrégats « non calculés » (charges décaissables et produits encaissables) d'une part, et des agrégats « calculés » (charges non décaissables et produits non encaissables).

- Les charges **décaissables** :

- Les **charges de personnel augmentent de +5,6M€** par rapport au BR 2023 et incluent l'impact des « mesures Guérini » (+2,9M€).
- Les **charges de fonctionnement** sont en **baisse de -2,9M€** par rapport au BR 2023 malgré l'augmentation inflationniste des dépenses de fluides et des coûts d'entretien et de maintenance.

Ainsi, la variation de l'enveloppe de fonctionnement (-2,9 M€) neutralise partiellement celle des charges de personnel (+5,6).

La variation des charges décaissables par rapport au BR 23 est de +2,7M€.

Dans le cadre du plan de retour à l'équilibre financier (PREF), la gouvernance de l'université a pris des mesures de réduction des allocations budgétaires (en composantes comme en directions centrales) dès la phase de cadrage du budget initial 2024. La cible étant d'atteindre le même niveau de baisse budgétaire que celui réalisé au BR 2023, soit -5M€ sur les dépenses de fonctionnement. L'objectif étant d'absorber la hausse des charges non financées (telles que l'augmentation qui incombe à l'établissement de la masse salariale des permanents ou les autres dépenses incompressibles – fluides, maintenance).

- Les produits **décaissables présentent une hausse de +4,2M€** par rapport au BR 2023 (ils incluent, par ailleurs, les compensations partielles gouvernementales des « mesures Guérini »).

La volonté de la gouvernance d'améliorer nettement le résultat comptable se traduit également à travers le développement des ressources propres, notamment celles de la formation par apprentissage (en hausse de +2M€ par rapport au BR 23).

Sur les indicateurs « **non calculés** » (charges décaissables et produits encaissables), le **résultat** par rapport au BR 2023 est amélioré de **+1,5M€**, et s'établit à **+1,1M€** (voir tableau ci-après).

En M€	BR 2023	BI 2024	Var BI 24 vs BR 23
Produits encaissables	303,7	307,9	4,2
Charges décaissables	304,2	306,9	2,7
Résultat encaissables- décaissables	0,5	1,1	1,5

- Les charges **non décaissables** sont composées de dotations aux amortissements et aux provisions. Elles sont en baisse de **-1,2M€** au regard du dernier budget voté suite à la non reconduction de la provision pour risque de la Société du Grand Paris au BI 2024.
- Les produits **non encaissables**, qui somment les reprises sur amortissements et provisions **sont stables**.

Sur les indicateurs « **calculés** » (charges non décaissables et produits non encaissables), le **résultat** par rapport au BR 2023 est amélioré de **+1,2M€**, et s'établit à **-8,1M€** (voir tableau ci-après).

En M€	BR 2023	BI 2024	Var BI 24 vs BR 23
Produits non encaissables	10,7	10,7	-
Charges non décaissables	20,0	18,8	- 1,2
Résultat non encaissables- non décaissables	9,3	8,1	1,2

Pour rappel, suite à un audit, une correction d'erreur de comptabilisation a été constatée sur la neutralisation des amortissements lors du compte financier 2021 à hauteur de 3,5M€. Elle pèse depuis sur le résultat patrimonial.

Le résultat prévisionnel de ce budget initial s'élève ainsi, à - 7 M€ (contre - 9,8 M€ au BR 2023).

En M€	BR 2023	BI 2024	Var BI 24 vs BR 23
Résultat encaissables- décaissables -	0,5	1,1	1,5
Résultat non encaissables- non décaissables -	9,3	8,1	1,2
Résultat prévisionnel -	9,8	7,0	2,8

Tous ces indicateurs sont présentés dans l'annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.

2.1.3 Les produits et les charges ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement

La prévision de produits ne donnant pas lieu à encaissement est essentiellement constituée des produits issus de la neutralisation des dépenses d'amortissement, lorsqu'il n'appartient pas à l'université d'assumer le renouvellement de la charge d'amortissement. Dans ce cas, si l'amortissement est effectivement traduit dans les comptes de charges de l'université, celui-ci est neutralisé en parallèle par cette ressource interne.

La prévision de charges ne donnant pas lieu à décaissement est surtout constituée pour l'UPEC, des dotations d'amortissement (des biens immobiliers et mobiliers), des provisions pour risques et charges (contentieux...), ainsi que des charges à payer (fonctionnement et masse salariale) rattachables à l'exercice comptable.

Les produits calculés sont prévus pour un montant de 10,7M€, les charges calculées sont prévues pour un montant de 18,8M€.

2.1.3 CAF

La capacité d'autofinancement correspond à la part des ressources de fonctionnement qui n'est pas utilisée pour le financement des charges courantes et peut donc être consacrée au financement des investissements. C'est par le jeu des amortissements et des provisions (ainsi que de leur neutralisation et reprise), que l'université parvient à générer dans ses prévisions, une capacité d'autofinancement.

L'évolution de la CAF dans ce budget initial 2024 (+ 1,5 M€) par rapport au BR 23 est liée à une variation des produits plus forte au regard de l'évolution

des charges (respectivement +4,2M€ et +2,7M€).

	BR 2023	BI 2024	Var BI 24 vs BR 23
Produits	303 686 095	307 911 085	4 224 990
Charges	304 170 492	306 859 747	2 689 255
CAF	-484 397	1 051 338	1 535 735

	Var BI 24 vs BR 23
Produits	4 224 990
Charges	2 689 255
CAF	1 535 735

Cet excédent de ressources internes constitue en principe une ressource mobilisable pour les opérations d'investissement.

La **CAF, prévue à hauteur de 1M€**, couvre partiellement notre prévision d'effort d'investissement pour 2024 hors financement externe d'opération

2.1.4 Fonds de roulement

En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagés au cours du temps.

Le niveau prévisionnel du **fonds de roulement net global** est porté à **2,6M€** soit **3 jours de fonctionnement** (arrêté à +20M€ en CF 2022 et à +10,6M€ au BR 2023).

L'établissement a toutefois analysé le fonds de roulement disponible au 31/12/2022. Selon la méthode communiquée par la DGESIP et validée par le Rectorat, le fonds de roulement est fortement mobilisé par les opérations pluriannuelles. Il s'élève ainsi -20,6 M€.

La différence entre le niveau prévisionnel de la trésorerie et celui du fonds de roulement entraîne un **besoin en fonds de roulement (BFR) de - 28, 4M€**. Le besoin en fonds de roulement correspond à la somme que l'établissement doit financer pour couvrir le besoin résultant des décalages de trésorerie entre les entrées et les sorties.

La prévision de cet indicateur étant négative, cela démontre une capacité actuelle de la **trésorerie de l'établissement à couvrir ses besoins**.

Les états au format GBCP figurant en annexe de ce rapport sont les suivants :

- **États soumis au vote :**
 - Tableau des autorisations d'emplois (tableau 1)
 - Tableau des autorisations budgétaires en exécution (tableau 2)
 - Tableau d'équilibre financier en exécution (tableau 4)
 - Tableau de situation patrimoniale (tableau 6)
- **États transmis pour information :**
 - Tableau des dépenses par destination (tableau 3)
 - Tableau des opérations pour compte de tiers (tableau 5)
 - Plan de trésorerie (tableau 7)
 - Tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8)
 - Tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 10)

Projet de budget Initial 2024

- tableau de suivi des emplois	page 2
- tableau autorisations budgétaires	page 3
- tableau dépenses par destination + recettes par origine	pages 4 et 5
- tableau équilibre financier	page 6
- tableau opération pour compte pour tiers	page 7
- situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	page 8
- tableau plan de trésorerie	page 9
- tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 10
- tableau des opérations pluriannuelles et programmation	page 11
- tableau des opérations pluriannuelles (détail)	pages 12 à 14

Document soumis à l'approbation du conseil d'administration du 22/12/2023

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT					
			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP (*)	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs	Permanents	Titulaires	1 202		1 202
		CDI	15	2	17
	Non permanents	CDD	324	36	360
contrats doctoraux (hors COMUE)	Non permanents	CDD	83	82	165
Chercheurs	Non permanents	CDD	0	75	75
S/total E et EC			1 624	195	1 819
BIATSS	Permanents	Titulaires	614		614
		CDI	66	14	80
	Non permanents	CDD	290	187	477
S/total Biatss			970	201	1 171
Totaux UPEC			2 594	396	2 990
contrats doctoraux (COMUE)			0		0
			2 594	396	2 990 (4)
					Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			2 594 (5)		

(*) Subvention pour charges de service public

Note sur les modalités de renseignement du tableau :

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP présente les modalités de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Tableau 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP), prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses								
	AE CF 2022	AE BR 2023	AE BI 2024	Ecart ^s BR 2023/BI 2024	CP CF 2022	CP BR 2023	CP BI 2024	Ecart ^s BR 2023/BI 2024
Personnel	220 374 572	235 567 074	241 134 479	5 567 405	220 374 572	235 567 074	241 134 479	5 567 405
dont contributions employeur au CAS Pension	58 200 705	59 206 472	60 192 903	986 431	58 200 705	59 206 472	60 192 903	986 431
Fonctionnement	57 639 486	68 603 419	67 103 111	-1 500 308	48 876 806	68 603 419	65 725 270	-2 878 149
Investissement	49 731 746	19 683 227	23 989 668	4 306 441	18 496 516	26 610 116	40 627 238	14 017 122
TOTAL DES DÉPENSES	327 745 805	323 853 720	332 227 258	8 373 538	287 747 895	330 780 609	347 486 987	16 706 378
Solde budgétaire					16 580 627			

Recettes				
RE CF 2022	RE BR 2023	RE BI 2024	Ecart ^s BR 2023/BI 2024	Recettes globalisées
211 579 558	222 565 028	227 297 000	4 731 972	Subvention pour charges de service public
20 798 713	3 916 269	6 433 395	2 517 126	Autres financements de l'Etat
1 766 041	2 300 000	2 300 000	0	Fiscalité affectée
32 365 388	40 147 281	47 528 527	7 381 246	Autres financements publics
37 818 821	46 537 530	43 517 156	-3 020 374	Recettes propres
				Recettes fléchées **
304 328 521	315 466 108	327 076 078	11 609 970	TOTAL DES RECETTES
	15 314 501	20 410 909		Solde budgétaire (déficit)

** Actuellement, ne sont pas identifiées d'opérations sur recettes fléchées
Néanmoins, un tableau détaillé des opérations pluriannuelles permet d'identifier un certain nombre d'opérations susceptibles de rentrer dans ce cadre (cf prévisions de recettes)

Tableau 3

Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	131 027 163	131 027 163	12 386 966	12 386 966	1 066 600	1 066 600	144 480 729	144 480 729
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	69 074 767	69 074 767	7 023 393	7 023 393	675 000	675 000	76 773 160	76 773 160
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	58 793 671	58 793 671	5 058 605	5 058 605	391 600	391 600	64 243 876	64 243 876
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	3 158 725	3 158 725	304 968	304 968			3 463 693	3 463 693
D105 - Bibliothèques et documentation	6 514 138	6 514 138	1 701 786	1 701 786	42 000	42 000	8 257 924	8 257 924
Recherche	68 844 135	68 844 135	19 305 557	19 305 557	3 185 228	3 185 228	91 334 920	91 334 920
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	24 531 717	24 531 717	14 001 189	14 001 189	874 378	874 378	39 407 284	39 407 284
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	5 616 605	5 616 605	574 803	574 803	56 500	56 500	6 247 908	6 247 908
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	6 091 002	6 091 002	226 302	226 302	939 850	939 850	7 257 154	7 257 154
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies								0
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	4 985 382	4 985 382	1 553 319	1 553 319	63 000	63 000	6 601 701	6 601 701
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	25 967 127	25 967 127	570 985	570 985	51 500	51 500	26 589 612	26 589 612
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 652 302	1 652 302	2 378 959	2 378 959	1 200 000	1 200 000	5 231 261	5 231 261
							0	0
D114 - Immobilier	7 234 843	7 234 843	19 209 771	17 831 928	14 775 840	31 413 410	41 220 454	56 480 181
D115 - Pilotage et support	25 369 993	25 369 993	12 571 431	12 571 431	4 345 000	4 345 000	42 286 424	42 286 424
Étudiants	2 144 207	2 144 207	1 927 600	1 927 600	575 000	575 000	4 646 807	4 646 807
D201 - Aides directes aux étudiants	30 139	30 139					30 139	30 139
D202 - Aides indirectes	961 435	961 435	181 600	181 600			1 143 035	1 143 035
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 152 633	1 152 633	1 746 000	1 746 000	575 000	575 000	3 473 633	3 473 633
Total	241 134 479	241 134 479	67 103 111	65 725 268	23 989 668	40 627 238	332 227 258	347 486 985

Dépenses par destination et recettes par origine

Tableau 3

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme								
	Recettes globalisées						Recettes fléchées		Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	227 297 000								227 297 000
Droits d'inscription					5 527 446				5 527 446
Formation continue, diplômes propres et VAE					7 323 954				7 323 954
Taxe d'apprentissage					731 575				731 575
Contrats et prestations de recherche hors ANR					1 519 324				1 519 324
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir				12 049 423					12 049 423
ANR hors investissements d'avenir				5 133 038					5 133 038
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				14 582 047					14 582 047
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				1 854 486					1 854 486
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		6 433 395		13 909 533					20 342 928
Autres recettes			2 300 000		28 414 857				30 714 857
Dont formation par l'apprentissage					25 549 264				25 549 264
Total	227 297 000	6 433 395	2 300 000	47 528 527	43 517 156				327 076 078

NB1 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire.

Tableau 4

Équilibre financier

Besoins (utilisation des financements)				
	Exécution 2022	Montants BR 2023	Montants BI 2024	écarts BR 2023/BI 2024
Solde budgétaire (déficit)	0	15 314 501	20 410 909	5 096 408
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	100 393	5 088		-5 088
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	3 470 497	5 552 327	5 552 327	0
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	257 254	300 000	300 000	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 828 144	21 171 916	26 263 236	5 091 320
Variation de trésorerie (I)	5 853 141	-13 109 384	-18 200 704	
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***				
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée		-13 109 384	-18 200 704	
TOTAL DES BESOINS	9 681 286	8 062 532	8 062 532	5 091 320

Financements (couverture des besoins)				
Exécution 2022	Montants BR 2023	Montants BI 2024	écarts BR 2023/BI 2024	
16 580 627				Solde budgétaire (excédent) *
4 201				Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
4 099 134	5 397 428	5 397 428	0	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
-11 002 677	2 665 104	2 665 104	0	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
9 681 286	8 062 532	8 062 532	0	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)
			0	Variation de trésorerie (II)
				dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
-5 853 141				dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
9 681 286	8 062 532	8 062 532	0	TOTAL DES FINANCEMENTS

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

La variation de trésorerie :

- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en fléchée et non fléchée
- s'explique par chaque ligne

Décomposition de la variation de trésorerie

* Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 5
Opérations pour le compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Aide à la mobilité internationale MESR	C 467	352 400	352 400
Aide à la mobilité Erasmus	C 467	1 275 000	1 275 000
Aide à la mobilité IDF	C 467	150 000	150 000
Aide permis de conduire apprentis	C 473	102 000	102 000
TVA	C 445	3 303 724	3 148 825
Coordination contrats européens	C 473	369 203	369 203
TOTAL		5 552 327	5 397 428

Tableau 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montant CF 2022	Montants BR 2023	Montants BI 2024	écarts BR/BI	PRODUITS	Montant CF 2022	Montants BR 2023	Montants BI 2024	écarts BR/BI
Personnel	220 368 035	235 567 074	241 134 479	5 567 405	Subventions de l'Etat	218 376 436	224 110 913	229 823 446	778 460
dont charges de pensions civiles*	58 123 217	59 206 472	60 192 903		Fiscalité affectée	2 396 062	2 300 000	2 300 000	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	73 265 852	88 648 971	84 527 707	-4 121 264	Autres subventions	12 927 622	30 737 652	32 270 483	1 461 039
					Autres produits	50 889 866	57 267 480	54 247 106	2 066 592
dont charges de fonctionnement décaissables	52 766 303	68 603 418	65 725 268	-2 878 150	dont produits encaissables	39 766 028	46 537 530	43 517 156	2 122 515
dont amortissements et provisions	18 279 166	20 045 553	18 802 439	-1 243 114	dont reprises sur amortissements et provisions	10 720 406	10 729 950	10 729 950	-55 923
dont opérations internes	2 220 383				dont opérations internes	403 432			
TOTAL DES CHARGES (1)	293 633 887	324 216 045	325 662 186	1 446 141	TOTAL DES PRODUITS (2)	284 589 987	314 416 045	318 641 035	4 306 091
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)					Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	9 043 900	9 800 000	7 021 151	2 600 000
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	293 633 887	324 216 045	325 662 186		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	293 633 887	324 216 045	325 662 186	

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montant CF 2022	Montants BR 2023	Montants BI 2024	écarts BR/BI
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 9 043 900	- 9 800 000	-7 021 151	2 778 849
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 499 549	20 045 553	18 802 439	- 1 243 114
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	403 432	10 729 950	10 729 950	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs	3 140			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	10 720 406			
= CAF	328 670	-484 397	1 051 338	1 535 735

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montant CF 2022	Montants BR 2023	Montants BI 2024	écarts BR/BI	RESSOURCES	Montant CF 2022	Montants BR 2023	Montants BI 2024	écarts BR/BI
Insuffisance d'autofinancement*		484 397			Capacité d'autofinancement*	328 670		1 051 338	
					Financement de l'actif par l'État	6 395 873	7 896 904	19 720 729	11 823 825
Investissements	18 710 497	26 610 116	40 627 238	3 760 922	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 016 338	9 810 118	11 823 089	2 012 971
					Autres ressources	291 576			
Remboursement des dettes financières					Report à nouveau	0			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	18 710 497	27 094 513	40 627 238	3 760 922	TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 032 457	17 707 022	32 595 156	13 836 796
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)- (5)	2 057 422				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)- (7)	10 678 040	9 387 491	8 032 082	1 805 570

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montant CF 2022	Montants BR 2023	Montants BI 2024	écarts BR/BI
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-10 678 040	-9 387 491	-8 032 082	-1 805 570
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-16 531 181	3 794 513	10 168 622	14 013 461
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	5 853 141	-13 182 004	-18 200 704	-15 819 031
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	20 026 946	10 639 455	2 607 373	4 028 500
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-42 007 933	-38 213 420	-28 044 798	10 097 280
Niveau de la TRESORERIE	62 034 879	48 852 875	30 652 171	-6 068 781

Tableau 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Variation trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	48 852 875	84 888 082	66 377 324	44 603 914	82 104 067	59 780 833	42 371 134	112 196 095	102 575 931	78 112 043	84 238 822	61 578 134	48 852 875	
FONDS PLACES														
TOTAL TRESORERIE	48 852 875	84 888 082	66 377 324	44 603 914	82 104 067	59 780 833	42 371 134	112 196 095	102 575 931	78 112 043	84 238 822	61 578 134	48 852 875	
ENCAISSEMENTS	61 588 752	6 986 487	7 121 259	64 428 237	2 771 706	7 593 092	98 562 577	11 579 244	10 679 934	42 622 711	11 576 704	9 627 906	335 138 610	
Recettes budgétaires globalisées	2 026 865	4 635 107	61 459 357	59 985 022	8 232 628	11 360 482	97 710 882	11 340 627	9 067 657	40 889 237	11 340 627	9 027 587	327 076 078	
Subventions pour charges de service public	0	0	56 824 250	54 551 280		0	77 280 980	2 272 970	0	31 821 580	2 272 970	2 272 970	227 297 000	
Autres financements de l'Etat	0	357 888	357 888	0	0	7 157 760	7 336 704	536 832	536 832	536 832	536 832	536 833	17 894 401	
Fiscalité affectée	0	0	0	0	1 219 000	0	1 081 000	0	0	0	0	0	2 300 000	
Ressources propres	1 305 515	3 916 544	3 916 544	4 351 716	3 046 201	3 481 372	6 962 745	3 481 372	3 481 372	3 481 372	3 481 372	2 611 031	43 517 156	
Autres financements publics	721 350	360 675	360 675	1 082 026	3 967 427	721 350	5 049 453	5 049 453	5 049 453	5 049 453	5 049 453	3 606 753	36 067 521	
Recettes budgétaires fléchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Financements de l'Etat fléchés													0	
Autres recettes fléchées													0	
Opérations non budgétaires	59 561 887	2 351 380	-54 338 098	4 443 215	-5 460 922	-3 767 390	851 695	238 617	1 612 277	1 733 474	236 077	600 319	8 062 532	
Dépôts et cautionnements													0	
Prêts : encaissements en capital													0	
Opérations pour compte de tiers	0	115 870	0	37 000	257 180	0	12 500	8 500	1 287 000	377 703	8 500	144 350	2 248 603	
Autres encaissements	59 512 179	2 203 628	-54 373 759	3 383 798	-5 984 015	-3 944 081	756 894	222 092	222 092	222 092	222 092	222 092	2 665 104	
TVA	49 708	31 882	35 661	1 022 417	265 913	176 692	82 301	8 025	103 185	1 133 679	5 485	233 877	3 148 825	
A. TOTAL	61 588 752	6 986 487	7 121 259	64 428 237	2 771 706	7 593 092	98 562 577	11 579 244	10 679 934	42 622 711	11 576 704	9 627 906	335 138 610	
DECAISSEMENTS	25 553 545	25 497 245	28 894 669	26 928 085	25 094 940	25 002 791	28 737 616	21 199 408	35 143 821	36 495 932	34 237 392	40 553 869	353 339 314	
Enveloppes hors recettes fléchées	25 014 656	25 265 636	28 334 234	26 484 453	24 763 676	24 608 384	28 109 543	21 011 535	34 586 382	35 527 929	33 902 839	39 877 720	347 486 987	
Personnel	19 290 758	19 290 758	21 702 103	19 290 758	19 290 758	19 290 758	19 290 758	19 290 758	19 290 758	21 702 103	21 702 103	21 702 106	241 134 479	
Fonctionnement	3 286 264	3 943 516	4 600 769	3 943 516	2 629 011	3 286 264	3 943 516	1 314 505	9 201 538	8 544 285	8 544 285	12 487 801	65 725 270	
Intervention													0	
Investissement	2 437 634	2 031 362	2 031 362	3 250 179	2 843 907	2 031 362	4 875 269	406 272	6 094 086	5 281 541	3 656 451	5 687 813	40 627 238	
Décaissements sur recettes fléchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Personnel													0	
Fonctionnement													0	
Intervention													0	
Investissement													0	
Oprétaions non budgétaires	538 889	231 609	560 435	443 632	331 264	394 407	628 073	187 873	557 439	968 003	334 553	676 149	5 852 327	
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0								
Opérations pour compte de tiers	320 496	16 200	361 459	39 153	36 821	141 003	109 377	171 458	183 208	540 661	171 458	157 308	2 248 603	
Autres décaissements	39 000	45 000	0	78 000	6 000	6 000	0	0	36 000	66 000	18 000	6 000	300 000	
TVA	179 393	170 409	198 976	326 479	288 443	247 404	518 696	16 415	338 231	361 342	145 095	512 841	3 303 724	
B. TOTAL	25 553 545	25 497 245	28 894 669	26 928 085	25 094 940	25 002 791	28 737 616	21 199 408	35 143 821	36 495 932	34 237 392	40 553 869	353 339 314	
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	36 035 207	-18 510 758	-21 773 410	37 500 153	-22 323 234	-17 409 699	69 824 961	-9 620 164	-24 463 887	6 126 779	-22 660 688	-30 925 963	18 200 704	
SOLDE CUMULE (1) + (2)	84 888 082	66 377 324	44 603 914	82 104 067	59 780 833	42 371 134	112 196 095	102 575 931	78 112 043	84 238 822	61 578 134	30 652 171	30 652 171	-18 200 704
											dont trésorerie fléchée = A2 -			
											dont trésorerie sur op. non		2 210 205	

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Stocks initiaux			BI 2024
	1	Niveau initial de restes à payer	79 005 675
	2	Niveau initial du fonds de roulement	10 639 455
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-38 213 420
	4	Niveau initial de la trésorerie	48 852 875
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	
Flux de l'année	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	48 852 875
	5	Autorisations d'engagement	332 227 258
	6	Résultat patrimonial	-7 021 151
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	1 051 338
	8	Variation du fonds de roulement	-8 032 082
	9	Opérations bilanciell	SENS
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+
		Cautionnements et dépôts	-
	10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS 0
		Variation des stocks	+ / -
		Production immobilisée	+
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS 12 378 827
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-20 410 909
	12.a	Recettes budgétaires	327 076 078
	12.b	Crédits de paiement ouverts	347 486 987
	13	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers	154 899
	14	Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers	-2 365 104
	15	Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14	-18 200 704
	15.a	dont variation de la trésorerie fléchée	
	15.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-18 200 704
	16	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14	10 168 622
	17	Restes à payer	-15 259 729
Stocks finaux	18	Niveau final de restes à payer	63 745 946
	19	Niveau final du fonds de roulement	2 607 373
	20	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-28 044 798
	21	Niveau final de la trésorerie	30 652 171
	21.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	
	21.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	30 652 171
		Comptabilité budgétaire	
		Comptabilité générale	

Tableau 9 (synthèse)
Tableau des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

		Prévision pluriannuelle	Prévision 2024 (BR)										Prévision 2025 et suivantes	
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures	AE consommées les années antérieures	AE reprogrammées ou reportées en 2024	AE nouvelles ouvertes en 2024	TOTAL des AE ouvertes en 2024	CP ouverts les années antérieures	CP consommés les années antérieures	CP reprogrammés ou reportés en 2024	CP nouveaux ouverts en 2024	TOTAL des CP ouverts en 2024	Restes à engager en fin d'année 2024 (AE)	Restes à payer en fin d'année 2024 (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) -(8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement DPDD	138 661 062	70 845 895	62 094 176	0	12 399 216	12 399 216	25 151 344	24 965 303	0	28 803 890	28 803 890	64 167 670	20 724 200
Total Dépenses d'investissement DPDD		138 661 062	70 845 895	62 094 176	0	12 399 216	12 399 216	25 151 344	24 965 303	0	28 803 890	28 803 890	64 167 670	20 724 200
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement DSI	5 179 000	1 795 000	1 795 000	0	3 384 000	3 384 000	1 795 000	1 795 000	0	3 384 000	3 384 000	0	0
Total Dépenses d'investissement DSI		5 179 000	1 795 000	1 795 000	0	3 384 000	3 384 000	1 795 000	1 795 000	0	3 384 000	3 384 000	0	0
Dépenses d'investissement CVEC	Report Crédits CVEC	300 000	0	0	0	300 000	300 000	0	0	0	50 000	50 000	0	250 000
Total Dépenses Report CVEC		300 000	0	0	0	300 000	300 000	0	0	0	50 000	50 000	0	250 000
Contrats de recherche	Personnel	29 293 421	10 143 632	9 421 301	0	5 377 292	5 377 292	10 143 632	9 421 301	0	5 377 292	5 377 292	14 494 828	0
	Fonctionnement	82 021 579	42 707 801	40 708 973	0	16 152 572	16 152 572	42 707 801	40 708 973	0	16 152 572	16 152 572	25 160 034	0
	Investissement	5 858 684	1 700 699	1 488 108	0	1 772 778	1 772 778	1 700 699	1 488 108	0	1 772 778	1 772 778	2 597 798	0
Total contrat de recherche		117 173 684	54 552 132	51 618 382	0	23 302 642	23 302 642	54 552 132	51 618 382	0	23 302 642	23 302 642	42 252 660	0
Contrat d'enseignement	Personnel	51 449 228	3 264 819	2 024 786	0	5 790 215	5 790 215	3 264 819	2 024 786	0	5 790 215	5 790 215	43 634 227	0
	Fonctionnement	14 230 638	2 709 307	1 532 297	0	5 326 128	5 326 128	2 709 307	1 532 297	0	5 326 128	5 326 128	7 372 213	0
	Investissement	43 786 577	142 916	76 583	0	1 309 100	1 309 100	142 916	76 583	0	1 309 100	1 309 100	42 400 895	0
Total contrat d'enseignement		109 466 443	6 117 042	3 633 666	0	12 425 443	12 425 443	6 117 042	3 633 666	0	12 425 443	12 425 443	93 407 334	0
	Ss total personnel	80 742 649	13 408 451	11 446 087	0	11 167 507	11 167 507	13 408 451	11 446 087	0	11 167 507	11 167 507	58 129 055	0
	Ss total fonctionnement	96 252 217	45 417 108	42 241 270	0	21 478 700	21 478 700	45 417 108	42 241 270	0	21 478 700	21 478 700	32 532 247	0
	Ss total investissement	193 785 323	74 484 509	65 453 867	0	19 165 094	19 165 094	28 789 958	28 324 993	0	35 319 768	35 319 768	109 166 362	20 974 200
TOTAL		370 780 189	133 310 068	119 141 224	0	51 811 301	51 811 301	87 615 517	82 012 350	0	67 965 975	67 965 975	199 827 664	20 974 200

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

		Prévision	Prévision 2024		Prévisions en 2025 et suivantes
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures	Encaissement prévus en 2024	Encaissements prévus >2025
		(18)	(19)	(20)	(21)
Dépenses d'investissement DPDD (PPI)	Financement de l'Etat*	72 652 982	24 371 894	4 389 949	43 891 139
	Autres financements publics**	24 613 104	5 269 065	11 506 006	7 838 033
Total PPI		97 266 086	29 640 959	15 895 955	51 729 172
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	29 293 421	1 143 517	447 156	27 702 748
	Autres financements publics**	82 021 579	22 716 303	21 360 064	37 945 212
	Autres financements***	5 858 684	2 009 757	1 356 672	2 492 255
Total contrat de recherche		117 173 683	25 869 577	23 163 892	68 140 214
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	10 227 284	5 988 610	205 000	4 033 674
	Autres financements publics**	92 045 556	2 396 703	12 461 828	77 187 025
	Autres financements***	0	0	0	0
Total contrat d'enseignement		102 272 840	8 385 313	12 666 828	81 220 699
	Ss total financement de l'Etat	112 173 687	31 504 021	5 042 105	75 627 561
	Ss total autres financements publics	198 680 239	30 382 071	45 327 898	122 970 270
	Ss total autres financements	5 858 684	2 009 757	1 356 672	2 492 255
TOTAL		316 712 609	63 895 849	51 726 675	201 090 085

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

A - Dépenses

Opérations		Montant de l'opération	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement							Restes	
			AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en 2024	AE nouvelles ouvertes en 2024	Variation AE/BR	Total des AE ouvertes pour l'année 2024	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommées au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en 2024	CP nouveaux ouverts en 2024	Réajustement BI qui aurait du être 11 438 113	Variation CP/BR	Total des CP ouverts pour 2024	Restes à engager en fin d'année 2024 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2024 (CP)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)			(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Total																	
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	138 661 062	70 845 895	62 094 176	0	12 399 216	12 399 216	12 399 216	25 151 344	24 965 303	0	28 803 890	0	0	28 803 890	64 167 670	20 724 200
CC-Restructuration de l'étanchéité de la dalle Eotp 15L00105A	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement pour TC et ADAP	12 859 625	11 359 962	10 380 160		2 404 465	0	2 404 465	4 426 305	4 426 305		7 000 000	0	0	7 000 000	75 000	1 358 320
Médecine - restructuration Eotp 15L00107A	CPER 2015 - 2020 Réhabilitation +CPER 2015-2020 Mise en sécurité +Autofinancement ADAP +Autofinancement R+5	23 738 740	21 137 049	13 510 971		2 575 000	0	2 575 000	2 868 176	2 868 176		9 528 000	0	0	9 528 000	7 652 769	3 689 795
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale Eopt 16L00113A	CPER 2015 - 2020 +Autofinancement	20 500 000	17 895 752	17 895 752		1 220 000	0	1 220 000	6 348 676	6 348 676		7 951 324	0	0	7 951 324	1 384 248	4 815 752
Ad'Ap Eotp 16L00110A	Autofinancement	2 355 065	1 310 463	1 164 625		200 000	0	200 000	1 069 436	1 069 436		200 000	0	0	200 000	990 440	95 189
Réaménagement du bâtiment I Eotp 18L00992S	Autofinancement	2 933 500	2 058 044	2 058 044			0	0	1 909 756	1 909 756			0	0	0	875 456	148 288
Réorganisation des locaux du Bât P Eotp 19L00311S	opérations immobilières Etat	2 600 000	2 500 000	2 500 000		100 000	0	100 000	564 047	564 047		400 000	0	0	400 000	0	1 635 953
Rénovation du Bât L et installation de salles de TP Eotp 19L00321S	Société du Grand Paris Autofinancement UPEC (1,98 - 1,2)	1 980 000	1 315 293	1 315 293			0	0	1 255 853	1 255 853			0	0	0	664 707	59 441
Transformation pédagogique : création de 8 salles de cours Eotp 19L00301S	volet investissement plan étudiants Société du grand paris et autofinancement	1 923 600	1 867 559	1 867 559			0	0	1 853 473	1 853 473			0	0	0	56 041	14 086
Rénovation de la caserne Damesne + BU Eotp 20L00331S	Financement Conseil départemental 77 + Plan de relance +VCEC	5 274 767	4 832 918	4 832 918		191 849	0	191 849	3 070 930	3 070 930		403 837	0	0	403 837	250 000	1 550 000
Restructuration du domaine Chérioux à Vitry Eotp 20L00341S	Plan de relance	2 277 266	2 078 257	2 078 257		0	0	0	873 109	873 109		204 157	0	0	204 157	199 009	1 000 991
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre Eotp 21L00361S	Plan de relance	864 320	806 258	806 258		58 062	0	58 062	8 294	8 294		506 026	0	0	506 026	0	350 000
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre Eotp 21L00371S	Plan de relance	1 075 510	926 667	926 667		148 843	0	148 843	83 359	83 359		0	0	0	0	0	992 151
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre Eotp 21L00381S	Plan de relance	2 378 669	2 112 040	2 112 040		266 629	0	266 629	200 522	14 481		600 546	0	0	600 546	0	1 763 642
Achat Bâtiment A2 Zac Chérioux Eotp 20L00351S	Autofinancement	2 200 000	645 632	645 632		1 554 368	0	1 554 368	619 408	619 408		1 000 000	0	0	1 000 000	0	580 592
Création du campus des métiers de la santé et IUT Chérioux Vitry s/ Seine Eotp 22L00021S	CPER 2021-2027	11 600 000	0	0		1 500 000	0	1 500 000	0	0		350 000	0	0	350 000	10 100 000	1 150 000
Création du campus Recherche Santé et Innovation Fontainebleau Caserne Damesme Eotp 22L00011S	CPER 2021-2027 Département 77 2M€	14 600 000	0	0		1 900 000	0	1 900 000	0	0		450 000	0	0	450 000	12 700 000	1 450 000
Jacquard 22L00031S	Eotp MESR	27 000 000	0	0		120 000	0	120 000	0	0		120 000	0	0	120 000	26 880 000	0
CRITISC		2 500 000	0	0		160 000	0	160 000	0	0		90 000	0	0	90 000	2 340 000	70 000
		0															
Total Dépenses d'investissement.1		138 661 062	70 845 895	62 094 176	0	12 399 216	12 399 216	12 399 216	25 151 344	24 965 303	0	28 803 890	0	0	28 803 890	64 167 670	20 724 200

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT							
B - Recettes							
Opérations		Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
				Montant	Encaissements au titre des années antérieures et rapprochés jusqu'à 2022	Prévisions 2024	Restes à encaisser
		(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Recettes d'investissement (PPI)	Investissement	138 661 062	41 394 976	97 266 086	29 640 959	15 895 955	51 729 172
CC-Restructuration de l'étanchéité de la dalle Eotp 15L00105A	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement pour TC et ADAP	12 859 625	6 109 625	6 750 000	4 425 000	1 923 000	402 000
Médecine - restructuration Eotp 15L00107A	CPER 2015 - 2020 Réhabilitation +CPER 2015-2020 Mise en sécurité +Autofinancement ADAP +Autofinancement R+5	23 738 740	1 788 740	21 950 000	13 652 500	1 621 402	6 676 098
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale Eotp 16L00113A	CPER 2015 - 2020 +Autofinancement + 1 M INSERM au BI 2024	20 500 000	3 500 000	17 000 000	1 261 435	11 461 006	4 277 559
Ad'Ap Eotp 16L00110A	Autofinancement	2 355 065	2 355 065	0	0	0	0
Réaménagement du bâtiment I Eotp 18L00992S	Autofinancement	2 933 500	2 933 500	0	0	0	0
Réorganisation des locaux du Bât P Eotp 19L00311S	opérations immobilières Etat	2 600 000	100 000	2 500 000	1 603 104	0	896 896
Rénovation du Bât L et installation de salles de TP Eotp 19L00321S	Société du Grand Paris	1 980 000	0	1 980 000	0	0	1 980 000
Transformation pédagogique : création de 8 salles de cours Eotp 19L00301S	volet investissement plan étudiants Société du grand paris et autofinancement	1 923 600	126 000	1 797 600	177 843	0	1 619 757
Rénovation de la caserne Damesne Eotp 20L00331S	Financement Conseil départemental 77 + Plan de relance	5 274 767	452 663	4 822 104	4 007 630	0	814 474
Démolition/curage/désamiantage et rénovation énergétique Pavillon Clocher Campus Chérioux Vitry s/Seine Eotp 20L00341S	Plan de relance	2 277 266	351 383	1 925 883	1 904 760		21 123
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre Eotp 21L00361S	Plan de relance	864 320	0	864 320	537 589	0	326 731
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre Eotp 21L00371S	Plan de relance	1 075 510	0	1 075 510	725 933	547	349 030
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre Eotp 21L00381S	Plan de relance	2 378 669		2 378 669	1 345 165	0	1 033 504
Achat et réhabilitation Bâtiment A2 Zac Chérioux Eotp a créer Eotp 20L00351S	Autofinancement	2 200 000	2 200 000	0	0	0	0
Création du campus des métiers de la santé et IUT Chérioux Vitry s/ Seine Eotp 22L00021S	CPER 2021-2027	11 600 000	0	11 600 000	0	350 000	11 250 000
Création du campus Recherche Santé et Innovation Fontainebleau Caserne Damesme Eotp 22L00011S	CPER 2021-2027 Département 77 2M€	14 600 000	0	14 600 000	0	450 000	14 150 000
Ilot Jacquard Eotp 22L00031S	MESR	27 000 000	20 000 000	7 000 000	0	0	7 000 000
CRITISC	BPI-REGION ILE DE France-Ministère de l'économie, des finances et de la relance	2 500 000	1 478 000	1 022 000	0	90 000	932 000

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Opérations		Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement				
					AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en 2024	AE nouvelles ouvertes en 2024	Total des AE ouvertes pour l'année 2024	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommées au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en 2024	CP nouveaux ouverts en 2024	Total des CP ouverts pour 2024
					(1)	(2)	(3)		(4)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)		(9)
		Total		5 179 000	1 795 000	1 795 000	0	3 384 000	3 384 000	1 795 000	1 795 000	0	3 384 000	3 384 000
1 - a	22E00681C-DIR TECHNIQUE	DIRECTION TECHNIQUE		25 000	25 000	25 000		0	0	25 000	25 000		0	0
1 - b	22E00681C-PARC INFO	GESTION PARC INFORMATIQUE		100 000	100 000	100 000		0	0	100 000	100 000		0	0
1 - c	22E00681C-RENOUV PARC	RENOUVELLEMENT PARC INFORMATIQUE	1. Renouvellement PC	450 000	250 000	250 000		200 000	200 000	250 000	250 000		200 000	200 000
2 - a	22E00691C-AUDIOVISUEL	AUDIOVISUEL	1. Salle pyramide (x3) : 130 000 Inves Salle hybride (x10) : 200 000 Inves	360 000	30 000	30 000		330 000	330 000	30 000	30 000		330 000	330 000
2 - b	22E00691C-CŒUR RESEAU	PROJET INFRA RESEAU - cœur de réseau	Changement du cœur de réseau	200 000	0	0		200 000	200 000	0	0		200 000	200 000
2 - c	22E00691C-INFRA RESEAU	PROJET INFRA RESEAU	1. Fin du déploiement wifi. 2. Renouvellement de switchs, achats de switchs 3. Redondance de l'attacheement de nos sites distants: 17 sites X à répartir sur 2022-2023 2021: Attacheement de la faculté de Médecine : Construction de la ligne 4. Modernisation de l'infrastructure de télécom: 2022: Achat de 300 postes téléphoniques Investissements sur le cœur de l'infra télécom en 2022 (licences, matériels) 2022: Rattachement des 16 autres sites Construction des lignes 5. Extension de l'offre d'hébergement en salle machine: 2022: Equipement de la salle machine de 3 racks supplémentaires pour accueillir des matériels de laboratoires. 6. PERSONNAR: métrologie et matrice de performance réseau entre tous les sites Rénater (performance de notre réseau en temps réel entre les sites) Maquette opérationnelle, installer une source sur chaque site qui communique avec la sonde centrale Renouvellement du stockage "gestion". Raison: Fin de vie des baies de stockage Compellent.4. Renouvellement de l'infrastructure ESX: Raison: Fin de vie des matériels.	390 000	100 000	100 000		290 000	290 000	100 000	100 000		290 000	290 000
2 - d	22E00691C-STOCK-GESTION	PROJET INFRA SYSTÈME		670 000	550 000	550 000		120 000	120 000	550 000	550 000		120 000	120 000
2 - e	22E00691C-STOCK-RECH	PROJET INFRA SYSTÈME	1. Renouvellement du stockage "recherche". Raison: Besoins de stockage exprimés par les laboratoires 2. Sauvegardes: Raison: rendu nécessaire par l'accroissement du stockage gestion. 3. Migration des hyperviseurs WinWare. Raison: Maintien à jour de nos infrastructures et de leur support. 4. Mise en place d'une infrastructure de tests: Raison: infrastructure nécessaire pour les développements.	1 130 000	500 000	500 000		630 000	630 000	500 000	500 000		630 000	630 000
3 - a	22E00671C-SCD Formation	PROJET SI-SCD Formation	1.Mise en œuvre de TEAMS. Raison: Fin du projet de développement des cohortes en 2021, mais une expertise technique à prévoir pour intégration de nouveaux outils 2. Gestion et intégration des licences Office 365. Raison: compréhension du modèle de licensing de Microsoft et sa traduction technique 3. Portail numérique de services Budget 4. Contrathèque : Extension du logiciel à de nouvelles directions et intégration de nouveaux workflows	60 000	60 000	60 000		0	0	60 000	60 000		0	0
3 - b	22E00671C-SI-FINANCES	PROJET SI-FINANCES	SIFAC Interfaçage (YPAREO, SINAPS.PEGASE...) - Ainoa et Amoe	135 000		0		135 000	135 000		0		135 000	135 000
3 - c	22E00671C-SI-PATRIMOIN	PROJET SI PATRIMOINE	1. Projet SIPI (Système d'information du Patrimoine et de l'immobilier) 2. Logiciel de soumission de travaux de Regrographie à distance. 3. GTC Bâtiment clocher (contrôle accès) 4. Rationalisation des systèmes de contrôle	205 000		0		205 000	205 000		0		205 000	205 000
3 - d	22E00671C-SI-NUMERIQUE	PROJET SI-NUMERIQUE	Plate-Forme de Dématérialisation avec GED, Signature électronique, Coffre-fort Plate-forme de gestion des Identité Numérique - Identity Paramétrages applicatifs, tests et accompagnement du changement sur les applications SIHAM, OSE, Temps de travail.	735 000	140 000	140 000		595 000	595 000	140 000	140 000		595 000	595 000
3 - e	22E00671C-SI-RH	PROJET SI-RH		210 000	40 000	40 000		170 000	170 000	40 000	40 000		170 000	170 000
3 - f	22E00671C-FUTUR PROJET	ETUDES FUTURS PROJETS	De nouveaux projets nécessitent une phase d'études. A l'issue de cette première phase, d'une durée maximale de 6 mois, cette étude permettra de définir un cadre précis du projet en terme d'étapes, de budgets et de ressources à provisionner pour la suite. Un Go/no Go du projet pourra être prononcé alors. La DSI peut gérer une dizaine d'études de grands projets. Le coût moyen d'une étude est de 30K (dont 10 K interne). Les études que la DSI compte lancer sont: 1. Dématisation des Processus (analyse et outils.) (Subvention MESRI : 200 k € déjà consommé a 100 K €) 2. Signature Numérique 3. Mise en place d'outils(s) de gestion de ticket	60 000	0	0		60 000	60 000	0	0		60 000	60 000
3 - g	22E00671C-SI-SCOL-VE	PROJET SI-SCOL-VE	Mise en place de PEGASE (migration environnements APOGEE vers PEGASE) -- ADIE Carte multiservices	60 000	0	0		60 000	60 000	0	0		60 000	60 000
4 - b	22E00701C	PROJET CRM	Subvention MESRI : 200 k €	200 000	0	0		200 000	200 000	0	0		200 000	200 000
4 - e	24E00031C	PROJET DAF-NOTILUS	Dématérialisation des missions - Accord-cadre "MISSION ESR 2021" Nouveau projet 2022 / 2023	64 000	0	0		64 000	64 000	0	0		64 000	64 000
4 - c	24E00011C	SECURITE		75 000	0	0		75 000	75 000	0	0		75 000	75 000
4 - d	24E00021C	SI RECHERCHE	Fin de développement et mise en place Innowala	50 000	0	0		50 000	50 000	0	0		50 000	50 000
		Total Dépenses		5 179 000	1 795 000	1 795 000	0	3 384 000	3 384 000	1 795 000	1 795 000	0	3 384 000	3 384 000

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE D'ÉTABLISSEMENT (PAPET) 2024

INTRODUCTION

Le PAPET, défini par le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), est présenté chaque année en annexe au budget initial. Il a pour objectif de rendre compte de la performance de l'établissement en définissant, dans le périmètre de ses missions, la stratégie, les objectifs et les cibles à atteindre.

En reprenant les objectifs stratégiques et les indicateurs du volet spécifique du contrat de site, il est également l'instrument privilégié de suivi des engagements contractuels de l'établissement. Ce lien entre PAPET et contrat de site, initié en 2016 pour le suivi des cibles du contrat de site 2015-2019, a permis d'avoir une vision annuelle de la trajectoire de l'UPEC et d'être plus réactif en cas d'écarts avec les cibles notifiées dans le contrat de site.

De fait, la mise en œuvre d'un nouveau contrat de site 2021-2025 nécessite une actualisation de la structuration du document. Cependant, le PAPET s'inscrit toujours dans la continuité des projets annuels de performance précédents en reprenant un certain nombre d'indicateurs hors du périmètre du contrat de site, mais ayant un sens pour le pilotage des politiques de l'établissement. Ce choix a également été opéré afin d'assurer la comparabilité des différents PAPET, démarche nécessaire à une analyse sincère et objective de la trajectoire de l'établissement.

Le présent document identifie cinq axes stratégiques issus du volet spécifique du contrat de site :

- 1- Affirmer un positionnement stratégique original et s'inscrire dans la politique de site, en considérant la place de l'UPEC dans son territoire, sa structuration et sa trajectoire ;
- 2- Affirmer une stratégie scientifique en développant la pluridisciplinarité en intégrant à la fois le développement du doctorat, le soutien à la recherche et son rayonnement à travers les classements internationaux ;
- 3- Renforcer son positionnement autour des réussites étudiantes et de la formation tout au long de la vie (FTLV), en lien avec le développement d'innovations pédagogiques, de la politique documentaire et de la vie de campus, outils centraux pour l'accompagnement des publics et l'aide à la réussite ;
- 4- Renforcer l'ancrage territorial et le rayonnement international afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur ;
- 5- Optimiser le pilotage de l'université en associant la communauté universitaire, qui alliera maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources propres au service du financement des priorités de l'établissement.

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Axe 1 : Affirmer un positionnement stratégique original et s'inscrire dans la politique de site	4
Présentation de l'Université Paris-Est-Créteil	4
Dynamiques démographiques et territoriales	4
Caractérisation de la population étudiante	5
Caractérisation des populations BIATSS et enseignantes	7
Axe 2 : Affirmer une stratégie scientifique en développant la pluridisciplinarité.....	9
Indicateur 2.1 : Nombre de distinctions IUF, ERC et prix, donnant lieu à une PEDR*	10
Indicateur 2.2 : Part des financements européens dans les contrats recherche*	10
Indicateur 2.3 : Revenus issus de la valorisation de la recherche	10
Indicateur 2.4 : Nombre de classements thématiques ARWU dans lesquels l'UPEC apparaît dans le top 500*	11
Indicateur 2.5 : Nombre d'étudiants inscrits en doctorat*	12
Indicateur 2.6 : Nombre de doctorants inscrits en 1ère année à temps plein et natures des financements de thèse (externes, internes, sans financement)*	12
Axe 3 : Déployer une politique de formation tout au long de la vie attractive et soutenir les réussites	13
Indicateur 3.1 : Évolution du nombre de formations intégrant un dispositif Pulse*	14
Indicateur 3.2 : Nombre de graduate programs mis en place*	14
Indicateur 3.3 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence.....	14
Indicateur 3.4 : Taux de réussite du DUT en 2 ans	15
Indicateur 3.5 : Taux de réussite en DUT 2 ou 3 ans	15
Indicateur 3.6 : Taux de réussite en licence en 3 ans par discipline*	16
Indicateur 3.7 : Taux de réussite en licence en 3 ans ou 4 ans par discipline*	17
Indicateur 3.8 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance	18
Indicateur 3.9 : Développement de la formation continue.....	19
Indicateur 3.10 : Fréquentation physique des bibliothèques & consultation des ressources numériques	19
Indicateur 3.11 : Répartition des ressources CVEC par grande orientation	20
Indicateur 3.12 : Impact des actions financées par la CVEC par grande orientation	20
Axe 4 : Construire une stratégie partenariale et internationale lisible.....	21
Indicateur 4.1 : Montant cumulé des financements issus de la fondation partenariale UPEC (hors Programme Pluriannuel)	22
Indicateur 4.2 : Mobilité entrante des étudiants : Pourcentage d'étudiants internationaux*	22
Indicateur 4.3 : Mobilité sortante des étudiants.....	23
Axe 5 : Optimiser le pilotage de l'université en associant la communauté universitaire	24
Indicateur 5.1 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs	24
Indicateur 5.2 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)	25
Indicateur 5.3 : Financement de l'activité.....	26
Indicateur 5.4 : Équilibre financier	28

Les indicateurs annotés par un astérisque « * » sont suivis au sein du contrat de site 2021-2025.

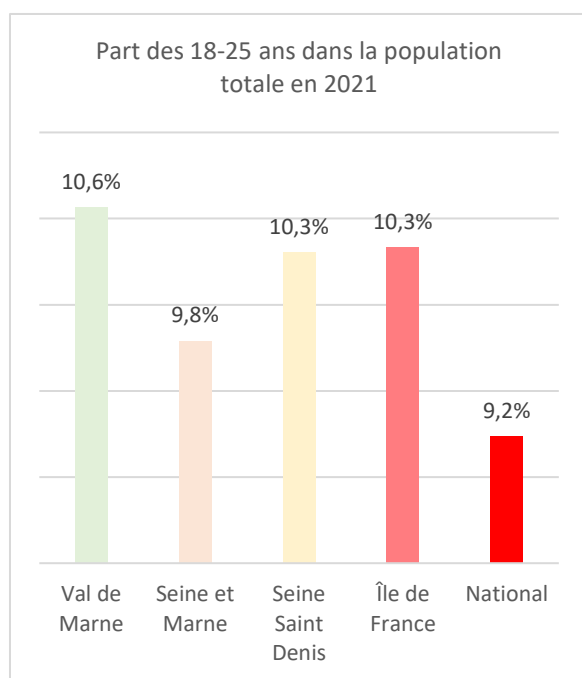
AXE 1 : AFFIRMER UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE ORIGINAL ET S'INSCRIRE DANS LA POLITIQUE DE SITE

PRESENTATION DE L'UNIVERSITE PARIS-EST-CRETEIL

L'Université Paris-Est Créteil (UPEC) est une des quatre universités sur le territoire de l'académie de Créteil, avec l'Université Gustave Eiffel, l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et l'Université Sorbonne Paris-Nord. L'UPEC est définie comme une université pluridisciplinaire avec santé. Elle est composée de 7 facultés, 8 écoles et instituts, 1 observatoire et 33 laboratoires de recherche. Elle conduit une recherche à la fois fondamentale, appliquée et translationnelle de niveau international, en lien étroit avec les acteurs socio-économiques du territoire.

Au sein de l'académie de Créteil, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur est de 153 289¹ en 2022-2023, contre 129 197 en 2011-2012, soit une hausse de 18.6 % en 10 ans. Avec ses 36 957 étudiants (hors IFSI), l'Université Paris-Est Créteil pèse pour 24.1 % dans les effectifs du supérieur de l'académie de Créteil, contre 20.6 % pour l'année 2011-2012. Concentrant déjà une part grandissante de la hausse des effectifs étudiants sur l'est-parisien, l'UPEC apparaît comme un établissement qui subira sur la durée la pression démographique de son territoire, à l'inverse des tendances identifiées au niveau national.

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET TERRITORIALES



Source : Insee - outil interactif - pyramide des âges – projections de population par région et département réalisées en 2021.

En effet, l'augmentation significative de la population inscrite dans l'enseignement supérieur à l'échelle de l'académie et de l'établissement s'explique entre autres par le dynamisme démographique du territoire de l'académie de Créteil, et par l'augmentation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Ainsi, lorsqu'est comparée la part des 18-25 ans dans la population totale en 2021, on constate que les trois départements sur lesquels l'UPEC est implantée ont une part des 18-25 ans supérieure à la moyenne nationale. Seul la Seine-et-Marne possède un taux inférieur à la moyenne régionale. Plus encore, si la part des moins de 25 ans est amenée à baisser en Île-de-France à horizon 2040 (-3,1 pts entre 2020 et 2040), dans les trois départements de l'est-parisien la part des 18-25 ans ne connaîtra pas la même baisse, et restera à un taux équivalent à celui constaté en 2021, avec 20 000 personnes supplémentaires à horizon 2040².

¹ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; Atlas régional « Île-de-France » ; Effectifs d'étudiants en 2022-2023. Inscriptions principales (y compris la formation continue diplômante et les doubles inscriptions CPGE) dans les grands établissements sous tutelle du MESRI, sur la base des remontées SISE au 15 janvier de chaque année.

² INSEE – Statistiques et Etudes – Pyramides des âges : projection de population 2050 – régions et départements, séries de 2020 à 2070, hors DROM.

	2011	2021	Evolution 2011-2021
France	86 %	93,9 %	+ 9,2 pts
Ile de France	82,8 %	93,0 %	+12,3 pts
Académie de Créteil	79,2 %	91,8 %	+15,9 pts
Val de Marne	80,4 %	92,2 %	+14,7 pts
Seine & Marne	81,3 %	91,9 %	+13 pts
Seine-Saint-Denis	75,8 %	91,2 %	+20,3 pts

Tableau 1 : Taux de réussite au baccalauréat en 2011 et 2021

Source : Insee : TCRED- Réussite aux différents baccalauréats – Séries chronologiques - Taux de réussite, paru le 13/12/2022

De plus, entre 2011 et 2021³, le taux de réussite au baccalauréat, tous baccalauréats confondus, augmente plus sur les départements de l'académie de Créteil qu'à l'échelle de l'île de France (+ 12,3 points pour l'île de France contre +15,9 points pour l'Académie de Créteil, cf tableau 1). Cette hausse, combinée à la forte attractivité de l'Université Paris-Est Créteil auprès des étudiants bacheliers de l'académie de Créteil (en 2018-2019, 76 % des primo-entrants en

L1/DUT, étaient issus de l'académie de Créteil, un taux stable depuis 5 ans⁴) place l'UPEC comme un établissement qui doit et devra supporter une hausse plus importante des étudiants que celle attendue à l'échelle nationale certes, mais aussi à l'échelle régionale par rapport aux autres territoires. Si les taux de réussite ne sont pas encore connus par territoire pour le baccalauréat 2022, les taux provisoires nationaux font montre d'une poursuite de cette dynamique, avec un taux de réussite toutes séries confondues à 91,1 %⁵.

CARACTERISATION DE LA POPULATION ETUDIANTE

A la rentrée 2022, le nombre d'étudiants inscrits à l'UPEC a augmenté de 12,2 % depuis 2016, passant de 37 010 à 41 532 inscrits (cf tableau 2), malgré une légère baisse de 0,3 points avec l'effectif de l'année 2011-2022. Les hausses les plus significatives s'observent au niveau du premier cycle, avec 263 étudiants supplémentaires en licence, 215 en DU/CU/DIU et 170 en IFSI. Celles-ci s'expliquent en licence par l'augmentation des capacités d'accueil en lien avec la pression démographique. Si les inscrits en Licence Professionnelle et Master connaissent une baisse de plus de 8 %, le nombre des inscrits au sein des formations d'ingénieurs et du deuxième cycle de médecine augmente de 45,1 % et 21,3 % par rapport à l'année 2016-2017.

	2021-2022	2022-2023	% d'évolution
Licence	17 751	18 014	+1,5%
Autres L	131	102	-22,1%
DUT/BUT	3 158	3 160	+0,1%
LP	1 581	1 451	-8,2%
Master	8 482	7 635	-10,0%
Autres M	261	316	+21,1%
Form. Ingénieur	261	264	+1,1%
1er cycle méd.	531	568	+7,0%
2e cycle méd.	593	654	+10,3%
Autres Dip. Méd.	1688	1 686	-0,1%
IFSI	2 645	2 815	+6,4%
DU/CU/DIU	4 378	4 593	+4,9%
Autres (VAE, PEI, Auditeurs, Pré-univ)	215	274	+27,4%
TOTAL UPEC	41 675	41 532	-0,3%

Tableau 2 : Nombre d'étudiants par niveau de diplôme en 2021-2022 et 2022-2023.

Source : Apogée, uniquement les inscriptions principales par niveau de diplôme (hors doctorants ; C2I et certificat informatique ; CLES et les étudiants hébergés).

³ Les taux de réussite 2020 et 2021 ne sont ici pas considérés, afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur les tendances globales de réussite au baccalauréat.

⁴ APOGEE : requête APO003.1 - Nombre d'inscriptions des néo-bacheliers en L1/DUT1 - Diplômes nationaux – au 28/10/2019.

⁵ Ministère de l'Education Nationale, « Résultats provisoires du baccalauréat, session de juin 2022 », 09/07/2022.

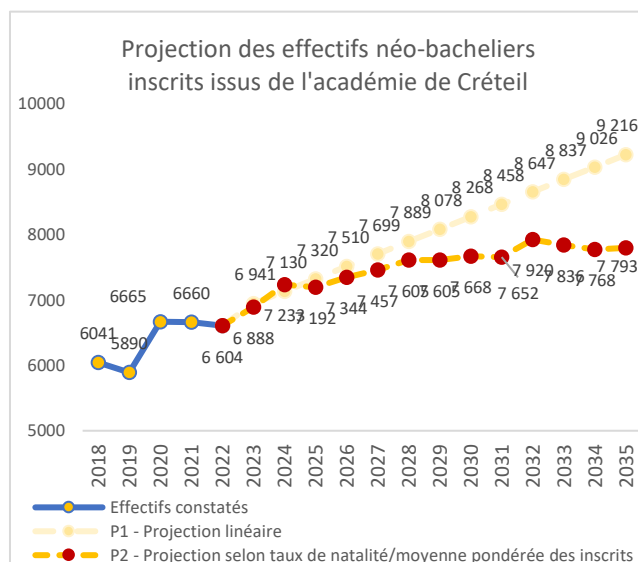
		2022-2023	%
Val-de-Marne	Campus Centre	11234	27,0 %
	Campus Saint Simon	268	0,6 %
	Campus André Bouille	3831	9,2 %
	Campus Bonneuil	1625	3,9 %
	Campus Les Gêmeaux	14	0,0 %
	Campus La Pyramide	2819	6,8 %
	Campus Henri Mondor	9651	23,2 %
	Campus Mail des Mèches	4248	10,2 %
	Campus Duvauchelle	429	1,0 %
	Campus Vitry	595	1,4 %
Seine et Marne	Campus Torcy	375	0,9 %
	Campus Cité Descartes	54	0,1 %
	Campus Fontainebleau	1489	3,6 %
	Campus Sénart	3 400	8,2 %
Seine-Saint-Denis	Campus Livry Gargan	879	2,1 %
	Campus Saint Denis	621	1,5 %
TOTAL UPEC		41 532	100 %

Tableau 3 : Répartition des étudiants par site en 2022-2023.

Source : Apogée Apogée, uniquement les inscriptions principales par niveau de diplôme (hors doctorants ; C2I et certificat informatique ; CLES et les étudiants hébergés).

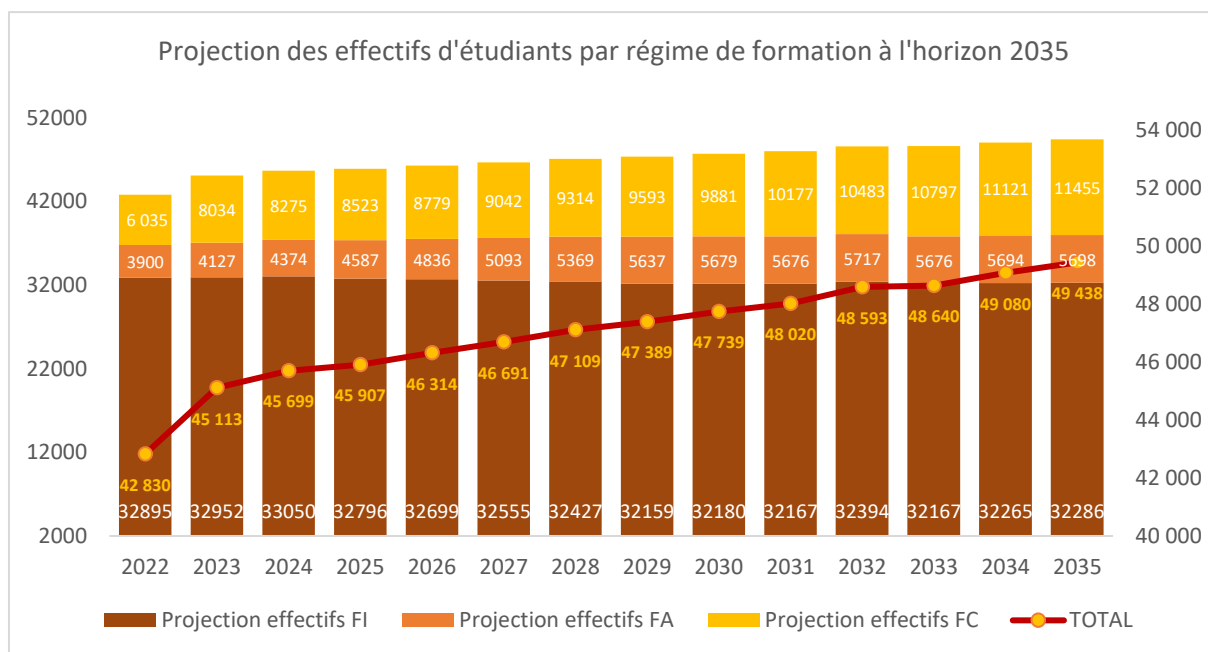
L'université Paris-Est Créteil est structurée en 16 sites, qui maillent le territoire est parisien (10 sites sur le territoire du Val de Marne, 4 en Seine et Marne et 2 en Seine-Saint-Denis). Si les campus autour de Créteil concentrent une majeure partie de la population étudiante de l'établissement (27 % des étudiants rattachés au Campus Centre, 23,2 % au Campus Henri Mondor), les campus de Melun, de Sénart et de Fontainebleau concentrent une majeure partie des structures d'enseignement supérieur du sud Seine-et-Marne. Le Plan d'augmentation des places en formations sanitaires et sociales, qui prévoit une augmentation de 10 000 étudiants infirmiers sur le territoire de l'Île-de-France, ainsi que la réfection de la Caserne Damesme à Fontainebleau devrait renforcer et dynamiser cet ancrage territorial. Enfin, il est à noter que le développement du Campus de Vitry-sur-Seine à travers le Domaine Chérioux raffermira la présence de l'UPEC sur le territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre.

PROJECTIONS DES EFFECTIFS ETUDIANTS A L'HORIZON 2035



A partir de son édition 2024, le PAPET présente une projection des effectifs étudiant, qui propose une vision intégrée et prospective sur l'équilibre entre l'augmentation des étudiants et l'octroi des moyens disposés. Le graphique ci-après présente une estimation d'évolution des néo-bacheliers issus de l'académie de Créteil jusqu'en 2035. Si l'estimation consolidée (cf P2) démontre une rupture dans les tendances des années précédentes (cf P1 : projection linéaire), force est de constater que la pression démographique sur territoire de l'établissement n'entraînera que des baisses ponctuelles d'effectifs (les prévisions d'intègrent pas les éventuelles réformes et réductions des capacités d'accueil en L1).

Précisions : Les prévisions se sont calculées selon appliquant des hypothèses différentes, présentant deux scénarios : le scénario P1 repose sur une projection linéaire de la part des étudiants néo-bacheliers inscrits à l'UPEC pendant la période de 2018 à 2022. Le scénario P2 est établi à partir du nombre annuel de naissances dans les trois départements de l'académie de Créteil de 2005 à 2017, pondéré par un taux moyen d'obtention du baccalauréat adaptées en fonction des années sur les tendances précédentes.



Sur une prévision à l'échelle de l'ensemble de la population étudiante, on constate un tassement des effectifs en formation initiale au profit de la formation en apprentissage, en lien avec les objectifs de développement fixés par l'établissement. Le principal vecteur d'évolution des effectifs reste l'augmentation de la formation continue, dont la population devrait croître d'environ 3 % par an.

Si cette tendance sur le développement de la FC renvoie à des orientations politiques nationales qui pourraient impacter une majeure partie des établissements d'enseignement supérieur, les tendances sur le diptyque FI & FA démontrent l'impact de la démographie particulière de l'académie de Créteil (maintien de la natalité et augmentation de l'accès à l'enseignement supérieur), qui restera en décalage par rapport aux tendances régionales et nationales pendant une quinzaine d'années.

CARACTERISATION DES POPULATIONS BIATSS ET ENSEIGNANTES

	Titulaires	Contractuels	% contractuels	Total
Catégorie A	202	191	48,6%	393
Catégorie B	213	109	33,9%	322
Catégorie C	267	150	36,0%	417
Total BIATSS	682	450	39,75%	1 132

Tableau 4 : Personnels BIATSS par type de corps et par statut en mars 2023, en effectif physique.

Source : SIRH ; Extraction SIHAM

En mars 2023, l'université Paris-Est Créteil comportait 2 796 agents, répartis entre BIATSS (1 132 agents soit 40,5 % de la population totale) et enseignants et enseignants-chercheurs (1 664 agents soit 59,5 %). En ce qui concerne la population BIATSS⁶, l'UPEC est marquée par une sous-représentation de la catégorie A, avec un taux à 34,7 % contre 39 % à l'échelle nationale. Dans le même temps les catégories B et C sont surreprésentées avec un taux UPEC supérieur

à 2,9 points à la moyenne nationale pour les catégories B (28,4 % contre 25,5 %) et 1,3 points pour les catégories C (36,8 % contre 35,5 %). Cet écart peut s'expliquer en partie par la dimension multisite de l'établissement, qui nécessite pour la gestion des nombreux campus une part plus importante de techniciens et d'agents de maîtrise.

⁶ Les moyennes nationales sur la population BIATSS présentées ici sont issues du rapport du MESRI, *L'Etat de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*, édition 2023 n°16 2023, fiche 05 « les personnels non-enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR ».

De plus, 39.8 % des agents BIATSS sont contractuels, soit un taux supérieur à la moyenne nationale (29.8 % en 2021). Le taux de contractuels de catégorie A est quant à lui supérieur à la moyenne nationale, avec 48,6 %, contre 41,3 %, soit un écart de 7,3 points. La part des contractuels pour les catégories B et C est également supérieure aux moyennes nationales.

Concernant la population enseignante, la part des enseignants-chercheurs titulaires sur la population totale des enseignants et enseignants-chercheurs permanents s'élève en mars 2023 à 52,3 %, contre 60 % à l'échelle nationale⁷. Cet écart est la conséquence d'une plus forte proportion d'enseignants du premier et du second degré à l'UPEC (22,0 % contre 14,0 % au niveau national), qui s'explique par la présence d'un INSPE et de deux IUT au sein de l'établissement, ces composantes nécessitant une population d'enseignants du premier et second degré plus importante que les autres composantes. La part des enseignants contractuels (24,6 % à l'UPEC) est inférieur à la moyenne nationale (26,0 %). Cependant, la part des maîtres de conférences sur la population totale des enseignants-chercheurs permanents (32.6 %), est très inférieure à la moyenne nationale (38,0%).

	Titulaires	Contractuels	Total
Enseignants	384	233	617
<i>ATER</i>	<i>0</i>	<i>132</i>	<i>132</i>
<i>Enseignants du premier degré</i>	<i>18</i>	<i>0</i>	<i>18</i>
<i>Enseignants du second degré</i>	<i>366</i>	<i>91</i>	<i>457</i>
Lecteurs	0	7	7
Maîtres de langue	0	3	3
Enseignants-chercheurs	870	177	1047
<i>Hospitalo-universitaires</i>	<i>150</i>	<i>115</i>	<i>265</i>
<i>Universitaires</i>	<i>720</i>	<i>62</i>	<i>782</i>
Total E-EC	1 254	410	1664

Tableau 5 : Personnels enseignants et enseignants-chercheurs par type de corps et par statut en mars 2023, en effectifs physiques
Source : SIRH ; Extraction SIHAM

⁷ Les moyennes nationales sur la population E-EC présentées ici sont issues de *L'Etat de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*, édition 2023, fiche 04 « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous la tutelle du MESRI »

AXE 2 : AFFIRMER UNE STRATEGIE SCIENTIFIQUE EN DEVELOPPANT LA PLURIDISCIPLINARITE

Dans la continuité de la précédente mandature, et en dépit d'une situation financière délicate, l'UPEC entend maintenir le soutien accordé aux équipes de recherche et à l'innovation, et ce afin de poursuivre une trajectoire d'excellence reconnue au plan national, européen et international. Ce soutien se traduit par la constante volonté d'améliorer les conditions de travail des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants ainsi que la qualité des services d'appui et d'accompagnement qui leur sont proposés dans le cadre de l'établissement.

Cette politique se concrétise de diverses manières. Les dotations aux moyens de recherche des laboratoires ont augmenté ces dernières années et connaîtront une hausse globale de 5 % en 2024, permettant notamment d'augmenter le coût secteur des Sciences Humaines et Sociales. Les financements de la LPR, malheureusement en forte diminution en 2023 et 2024, ne permettent plus d'abonder les appels d'offre Projets et Manifestations Scientifiques (antérieurement appelés Bonus Qualité Recherche). Les montants dédiés passent de 220 K€ en 2023 à 150 K€ en 2024. Un de ces appels est destiné aux jeunes chercheurs afin de les encourager et les accompagner dans le développement de projets propres et le dépôt de candidatures à des appels d'offre. Le BQER (Bonus Qualité Enseignement Recherche), qui permet de soutenir les projets formation/recherche et le BQRI (Bonus Qualité Relations Internationales) qui aide au financement des projets de niveau international incluant la recherche est maintenu pour un montant global de 125 K€. Inauguré en 2022, un appel d'offre prématuration, qui finance les phases initiales (e.g., expérimentation complémentaire, étude de marché, tests de concepts) de projets d'innovation issus des recherches menées dans les laboratoires est reconduit à hauteur de 60 K€. Ce soutien à la recherche s'appuie enfin le maintien du nombre d'allocations doctorales (10 demi-allocations par an, 7 allocations doctorales pour les *Graduate Programs* en 2024), dont certaines sont destinées spécifiquement aux thèses en Sciences Humaines et Sociales. Le nombre de contrats post-doctoraux proposés se réduit pour passer de 7 à 5. Les salaires proposés ont été revalorisés en 2023 et la procédure d'attribution de ces contrats a été remaniée pour satisfaire aux standards internationaux et en particulier aux attendus du label HRS4R (e.g., publication des postes offerts sur le site internet de l'UPEC et la base EURAXESS). En 2024, la demande de labellisation de l'UPEC sera de nouveau déposée et examinée par la Commission Européenne.

L'UPEC renforcera sa politique d'intégrité scientifique avec la mise en place d'un Comité d'Ethique, de Déontologie et d'Intégrité Scientifique (CEDIS) qui œuvre à renforcer la culture de l'intégrité scientifique des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants et rend des avis sur ce dont il est saisi ou se saisit, pour prévenir et traiter notamment d'éventuels cas de manquement à l'intégrité scientifique. En 2024, une charte sera établie et votée, un appel à candidatures sera lancé pour renforcer le nombre de membres, et un questionnaire sera mis en ligne permettant sa saisine, notamment pour l'obtention d'un avis quant au caractère éthique des protocoles de recherche en sciences humaines et sociales.

Une plateforme recherche (Innowalo) facilitant l'interconnaissance, le développement de projets de recherche, les réponses à des appels à projet, ainsi que la valorisation et les partenariats avec des tiers, est en construction et une première version devrait voir le jour en 2024. La politique de signature uniforme et lisible mise en place en 2019 contribue au classement de l'UPEC dans ARWU et au renforcement de la visibilité de sa recherche. Dans cette perspective, l'UPEC s'engage dans une démarche de la science ouverte conformément à la Charte Science Ouverte votée en décembre 2023. Avec l'obtention du label Science Avec et Pour la Société en 2022, l'UPEC met en œuvre des actions visant à faire connaître ses activités de recherche et leurs résultats auprès d'un large public.

La Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV), dont les effectifs ont été renforcés via avec la création d'un Pôle Transfert & Innovation fin 2020, propose un accompagnement plus efficace des porteurs de projets, dans le cadre d'appels d'offre ainsi que dans la valorisation et le dépôt de brevets en lien avec ces projets. Si cet accompagnement s'est marqué, ces dernières années, par une augmentation constante du nombre et du montant global des contrats de recherche, il s'agit que les recettes générées par ces contrats soient effectivement dédiées au soutien direct ou indirect des activités de recherche. Il s'agit d'un chantier prioritaire de 2024, sans lequel une augmentation significative des recettes ne peut advenir.

INDICATEUR 2.1 : NOMBRE DE DISTINCTIONS IUF, ERC ET PRIX, DONNANT LIEU A UNE PEDR*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2024-2025	Cible contrat de site 2021-2025
Nombre de distinctions IUF, ERC et prix, donnant lieu à une PEDR	7	6	3	10	11

Source : DRV

Justification de la prévision 2024 : augmentation du nombre de dépôts des dossiers, notamment ERC.

INDICATEUR 2.2 : PART DES FINANCEMENTS EUROPEENS DANS LES CONTRATS RECHERCHE*

Part des financements européens dans les contrats de recherche en 2022	SANTE	ST	SHS	Total 2022	Prévision 2024	Cible 2025
Budget des contrats signés	3 299 099 €	4 418 562 €	226 492 €	7 884 152 €		
Budget des contrats signés européens	-	1 746 688 €	-	1 746 688 €		
Part des contrats signés européens	0 %	40 %	0 %	22 %	17 %	17 %

Source : DRV

Précisions méthodologiques :

ST = Sciences & Technologies ;

SHS= Sciences Humaines et Sociales ;

Les montants présentés considèrent exclusivement les contrats de recherche UPEC en gestion à la DRV. Ils ne considèrent pas les contrats de recherche signés et gérés par un autre établissement dans un laboratoire où lequel l'UPEC serait en cotutelle.

On constate pour 2022 que « Sciences & Technologies » concentre l'intégralité des nouveaux contrats européens signés (4 418 562 €).

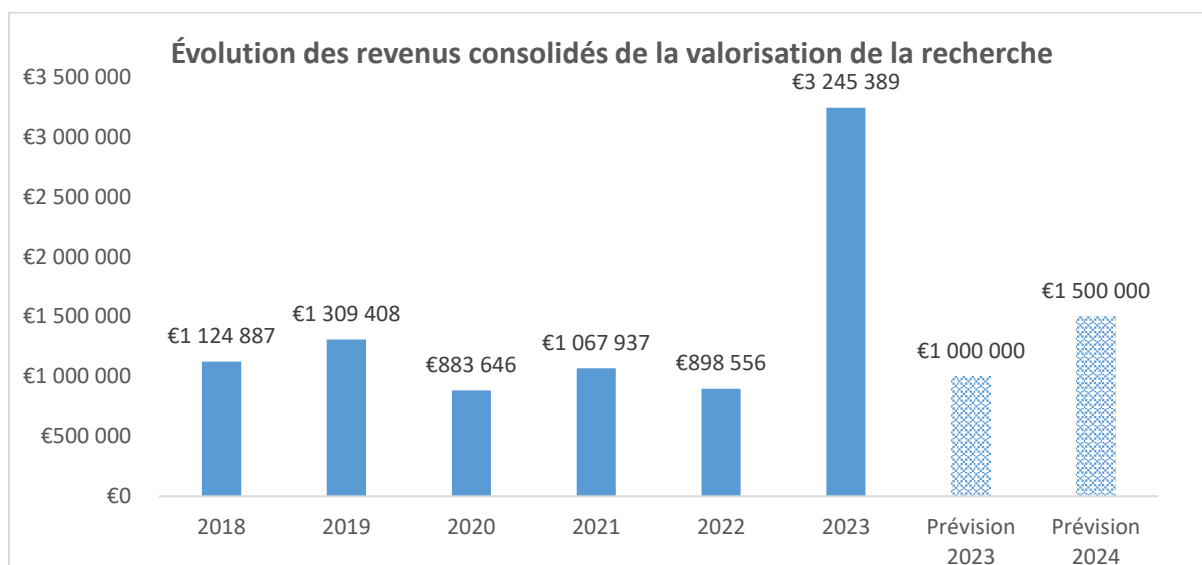
Justification de la prévision 2024 : Le nombre de projets déposés ainsi que le soutien au montage de projets européens apporté par la Cellule Europe permettent d'espérer une augmentation significative du montant de ces contrats dans la volumétrie globale des contrats de recherche portés par l'UPEC.

INDICATEUR 2.3 : REVENUS ISSUS DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

	2020	2021	2022	2023	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
Contrats hors FPP*	883 646 €	1 076 937 €	898 556 €	3 073 197 €	900 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €
Prestations				172 192 €			
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)							
Total	883 646 €	1 076 937 €		3 245 389 €	900 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €

Source : DRV

* FPP : Financements Publics sur Projets



Après une légère baisse en 2022, le volume global des revenus issus de la valorisation de la recherche connaît une hausse exceptionnelle en 2023 pour s'établir à 3 245 389 €.

Justification de la prévision 2024 : 4 contrats exceptionnels conclus en 2023 ont augmenté le montant total des revenus consolidés de la valorisation de la recherche. Tout en revenant à une situation plus en conformité avec les volumes financiers habituellement générés par la valorisation, la DRV prévoit de maintenir une tendance positive pour l'année 2024.

INDICATEUR 2.4 : NOMBRE DE CLASSEMENTS THEMATIQUES ARWU DANS LESQUELS L'UPEC APPARAÎT DANS LE TOP 500*

	2020	2021	2022	2023
Classement général	701-800	901-1 000	801-900	801-900
Nombre de champs disc.	7	13	13	12
Champ disciplinaire	Classement 2020	Classement 2021	Classement 2022	Classement 2023
Ecologie	-	201-300	201-300	201-300
Géographie	-	201-300	201-300	-
Ingénierie métallurgique	-	-	-	101-150
Mathématiques	101-150	76-100	101-150	151-200
Médecine clinique	301-400	151-200	201-300	201-300
Pharmacie & Sciences pharmaceutiques	-	401-500	401-500	-
Psychologie	-	-	401-500	-
Santé publique	-	401-500	401-500	401-500
Science environnementale et ingénierie de l'environnement	301-400	201-300	201-300	401-500
Sciences biologiques	-	401-500	401-500	401-500
Sciences de la Terre	301-400	301-400	301-400	401-500
Sciences de l'agriculture	-	301-400	-	401-500
Sciences de l'atmosphère	151-200	101-150	101-150	201-300
Sciences biologie de l'humain	401-500	301-400	301-400	201-300
Sciences vétérinaires	101-150	-	-	-
Technologies médicales	-	101-150	201-300	201-300

Source : Shanghai Ranking ; Academic Ranking of World Universities : Université Paris-Est Créteil

On constate que, pour l'année 2023, l'établissement reste dans le même intervalle (801-900) au niveau du classement général. Le nombre de champs disciplinaires dans lesquels l'UPEC est classé réduit à 12 champs, l'UPEC quittant trois champs (« Pharmacie & Sciences pharmaceutiques » ; « Psychologie » ; « Géographie ») mais en intégrant deux nouveaux (« Sciences de l'agriculture » ; « Ingénierie métallurgique »).

INDICATEUR 2.5 : NOMBRE D'ETUDIANTS INSCRITS EN DOCTORAT*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2023-2024	Prévision 2024-2025	Cible contrat de site 2021-25
Nb. de doctorants	570	600	631	620	640	650

Source : ADUM, à la clôture des inscriptions au 15 décembre de chaque année

Justification de la prévision 2024 : l'évolution de la courbe relative au nombre de doctorants inscrits ne devrait pas changer ; une légère augmentation est néanmoins attendue (+ 3%).

INDICATEUR 2.6 : NOMBRE DE DOCTORANTS INSCRITS EN 1ERE ANNEE A TEMPS PLEIN ET NATURES DES FINANCEMENTS DE THESE (EXTERNES, INTERNES, SANS FINANCEMENT)*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2023-2024	Prévision 2024-2025	Cible contrat de site 2021- 25
Nb. de doctorants en 1ère année	158	142	157	145	150	150
Dont thèses financées sur ressources externes	74	83	79			
	47 %	58 %	50%	45 %	50%	50 %
Dont thèses financées sur ressources internes	34	39	37			
	22 %	27 %	24%	25 %	25%	30 %
Dont thèses sans financement	50	20	41			
	32 %	14 %	26%	30 %	25%	20 %

Source : ADUM, à la clôture des inscriptions au 15 décembre de chaque année

On constate année 2022-2023 une baisse des thèses financées sur ressources externes et internes, et une légère augmentation des étudiants qui ne voient pas leur thèse financée.

Justification de la prévision 2024 : Une augmentation des thèses financées est prévue pour 2024-2025 (LPR, ressources propres).

Précisions méthodologiques :

Les thèses financées sur ressources internes correspondent aux thèses financées via des bourses sur allocations ministère ou sur ressources propres de l'établissement. Les thèses financées sur ressources externes correspondent aux thèses financées via des bourses sur conventionnement ENS, sur contrat de recherche (CIFRE), bourses sur projets (EUR), bourses ministérielles étrangères ou sur bourses Campus France.

AXE 3 : DEPLOYER UNE POLITIQUE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ATTRACTIVE ET SOUTENIR LES REUSSITES

L'UPEC vise à renforcer l'attractivité de ses formations notamment en Master, à fidéliser les meilleurs étudiants et à spécialiser ses formations pour répondre à la pluralité du public étudiant. La diversification de l'offre de formation passe aussi par la poursuite du développement des formations en apprentissage, par l'accompagnement de tous les étudiants, la valorisation de toutes les formes de réussite et par le développement de formations d'excellence.

Avec l'obtention de deux labels nationaux campus des métiers et des qualification catégorie excellence « Santé, autonomie, bien-vieillir » et « transition numérique et écologique de la construction » l'université participe activement au développement, sur son territoire, d'une offre de formation tout au long de la vie et l'adapte à des publics spécifiques favorisant la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et leur ascension sociale. A ce titre, l'UPEC s'est investie au sein du NCU « Aspie-Friendly » pour un meilleur accompagnement et une meilleure insertion professionnelle des étudiants souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme.

Le développement des formations professionnelles répond à une demande étudiante à un public adulte, en reprise d'étude ou en formation continue, et aux souhaits des partenaires socio-économiques. L'UPEC a profité des opportunités offertes par la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 pour développer les formations en alternance. La création de la Direction de la Formation Professionnelle a permis d'apporter une réponse intégrée de la FA, la FC et la VAE afin d'accroître les services pour l'accompagnement des usagers et des composantes. La création au sein de la DiFPro d'un CFA interne « UPEC.CFA » encourage la création de nouveaux diplômes en alternance qui se poursuit en 2023. L'accueil d'apprentis au sein des groupes FI en revisitant les plannings de formation a aussi été un levier de développement. L'UPEC et ses composantes ont créé aussi des formations hybrides sur mesure (FC) pour répondre à des demandes spécifiques de partenaires. Enfin, l'obtention récente de la certification Qualiopi, atout majeur, permettra dans l'avenir de sécuriser les parcours de formation au périmètre des financeurs de la formation professionnelle.

En 2024, dans le cadre du COMP (Contrat d'objectifs, de moyens et de performances), un développement de notre offre en direction des métiers en tension devrait conduire à l'ouverture de nouvelles formations ou à la transformation de certaines de la formation initiale vers la formation par apprentissage. Dans ce cadre, un objectif de 400 nouveaux apprentis est visé en année pleine, à l'horizon 2026.

Enfin, grâce au déploiement du projet ERASME, PIA4 « Excellences » obtenu en décembre 2021, l'UPEC renforce sa réflexion sur la co-construction de son offre de formation en impliquant davantage les acteurs et les partenaires territoriaux pour répondre tant aux besoins de formation du territoire qu'à la diversité de la demande étudiante. Le projet Erasme devrait permettre aussi d'améliorer l'accompagnement des étudiants avec la mise en place d'un centre de la réussite et du bien-être étudiant, de développer les dynamiques de campus (notamment par la CVEC) et de valoriser l'engagement étudiant.

INDICATEUR 3.1 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FORMATIONS INTEGRANT UN DISPOSITIF PULSE*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Prévision 2023-2024	Prévision 2024-2025	Cible contrat de site 2021-2025
Nombre de formations intégrant un dispositif pulse	8	8	11	-	13	so	15

Source : CIDP

Justification de la prévision 2024 : L'arrêt de PULSE suppose une réorientation des dispositifs d'amélioration de la réussite étudiante. Une réflexion est déjà engagée sur ce sujet et pourra donner lieu à la mise en place d'un nouvel indicateur lors de la prochaine édition.

INDICATEUR 3.2 : NOMBRE DE GRADUATE PROGRAMS MIS EN PLACE*

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Prévision 2023-2024	Prévision 2024-2025	Cible contrat de site 2021-2025
Nombre de Graduate Programs mis en place	2	6	7	9	9	10

Source : SAPAS

Justification de la prévision 2024 : Le déploiement des Graduate Programs continue dans la dynamique identifiée lors de la rédaction du Contrat de Site.

INDICATEUR 3.3 : TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2 DES PRIMO-ENTRANTS EN 1ERE ANNEE DE CURSUS LICENCE

Devenir des étudiants inscrits	Périmètre	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023	Prévision 2023-2024
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	UPEC	3 994	3 668	5 214	5 208			
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	UPEC	28,0 %	20,0 %	21,8 %	22,30%			
	National	27,0 %	20,6 %	23,5 %	25,90%			
Part de changements d'orientation en année n/n+1	UPEC	2,4 %	2,4 %	10,2 %	11,40%			
	National	2,8 %	2,9 %	3,7 %	13,30%			
Part des sorties de l'université	UPEC	23,1 %	22,2 %	22,6 %	12,10%			
	National	24,7 %	23,0 %	25,8 %	16,70%			
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	UPEC	46,5 %	55,4 %	51,7 %	54,20%	47,5 %	52,0 %	54%
	National	45,5 %	53,5 %	47,8 %	44,10%			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

On constate pour la cohorte 2021-2022 :

- Une hausse du taux de passage L1/L2, qui reste au-dessus de la moyenne nationale (+10,1 pts) ;
- Une part des redoublements en augmentation par rapport à la cohorte précédente, qui se situe au-dessous de la moyenne nationale (-3,6 points) ;
- Une forte baisse du taux de sortie des étudiants de l'université, qui est inférieure à la moyenne nationale (-4.6 pts) ;
- Une part des changements d'orientation en augmentation par rapport à la cohorte 2019-2020 (+9 points), mais reste au-dessous de la moyenne nationale elle aussi en forte augmentation (11.4 % contre 13.3 %).

Justification de la prévision 2024 : Concernant le taux de passage L1-L2 prévisionnel de la cohorte 2023-2024, il est estimé qu'une potentielle baisse des capacités d'accueil en cours de discussion, couplé à l'amélioration des pratiques pédagogiques amènera à une augmentation du taux de passage global jusqu'à 54 %.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence

Précisions sur le mode de calcul (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

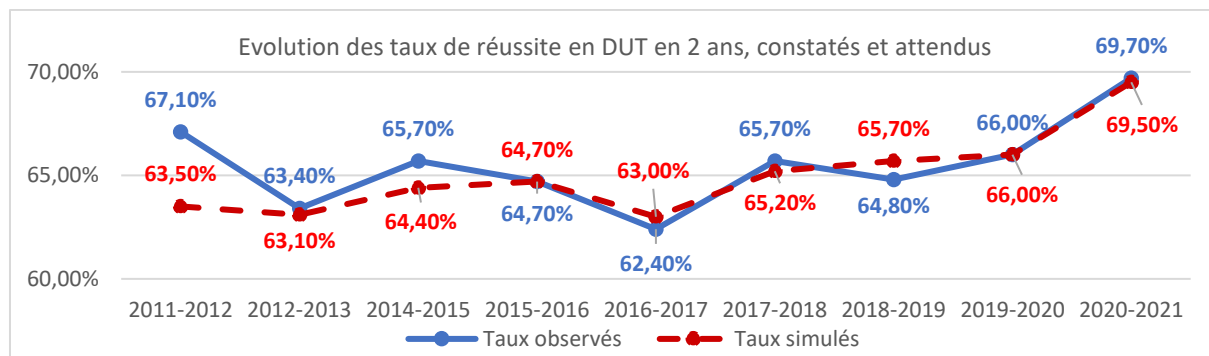
Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2.

Cas des inscriptions multiples l'année n+1 / n+2 : si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1 / n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

INDICATEUR 3.4 : TAUX DE REUSSITE DU DUT EN 2 ANS

	2019	2020	2021	2022	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)	(cohorte 2020-2021)	(cohorte 2020-2021)	(cohorte 2021-2022)	(cohorte 2021-2022)
UPEC	65,7 %	64,8 %	66,0 %	69,70%	66,0 %		
National	68,4 %	69,1 %	69,7 %	71,95%			

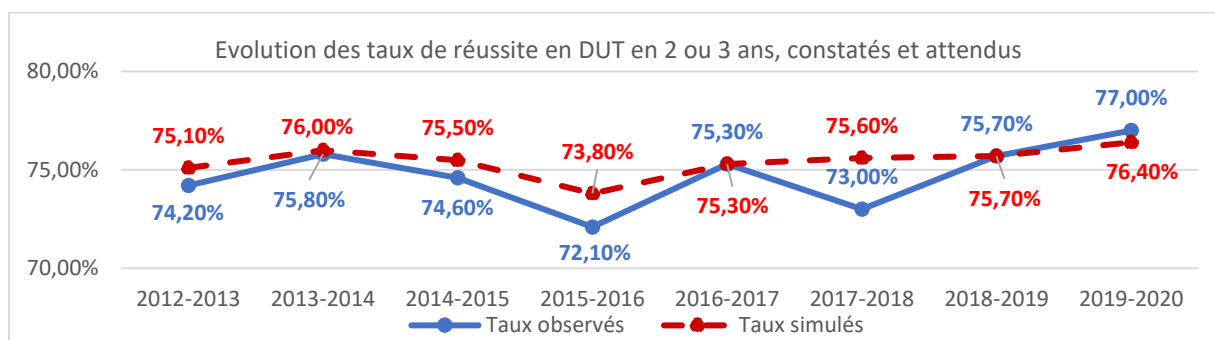
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



INDICATEUR 3.5 : TAUX DE REUSSITE EN DUT 2 OU 3 ANS

	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)	(cohorte 2020-2021)	(cohorte 2021-2022)	(cohorte 2022-2023)
UPEC	72,1 %	75,3 %	73,0 %	75,7 %	77,00%	77,0 %		
National	73,8 %	77,6 %	78,4 %	77,9 %	79,02%			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



Le taux réussite en DUT en 2 ans est en hausse entre la cohorte 2018-2019 et la cohorte 2019-2020 (+3.7 points). Le taux de réussite en DUT en 2 ou 3 ans suit la même tendance avec une augmentation de 1.3 points. L'UPEC reste toujours sous la moyenne nationale tant pour le taux de réussite en 2 ans que pour le taux de réussite en 2 ou 3 ans. Il y a un léger écart entre les taux observés et simulés pour la cohorte 2019-2020.

Justification de la prévision 2024 : La disparition des DUT au bénéfice des BUT rend caduque la réalisation de prévisions, la cohorte 2021-2022 étant inscrite en BUT sur 3 ans. L'indicateur sera modifié au regard de ces évolutions et des futurs indicateurs ministériels.

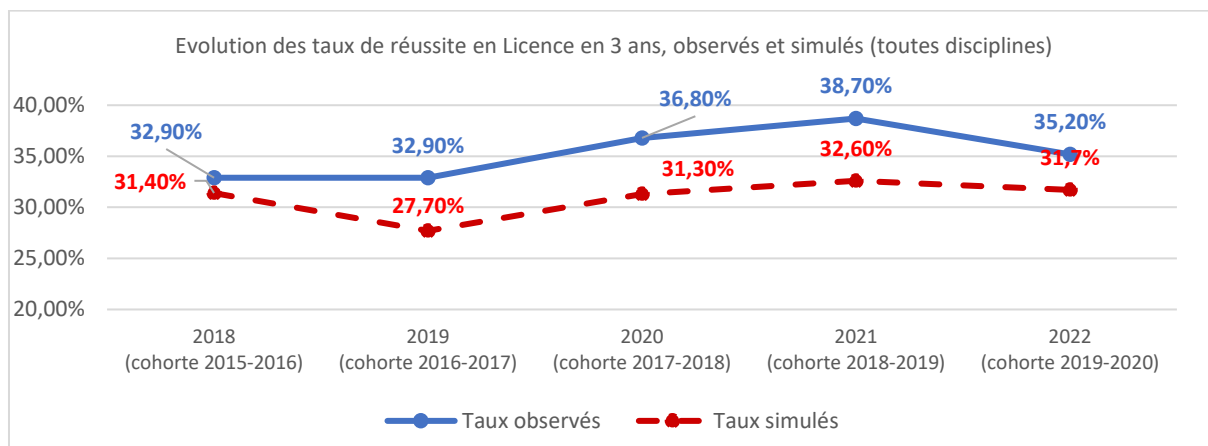
Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu même si l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.

INDICATEUR 3.6 : TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN 3 ANS PAR DISCIPLINE*

Discipline	Périmètre	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Cible 2025
		(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)	(cohorte 2020-2021)	(cohorte 2021-2022)	(cohorte 2022-2023)
Arts, lettres, langues, SHS	UPEC	27,9 %	25,9 %	31,6 %	32,4%			
	National	33,4 %	35,8 %	38,0 %	36,7%			
Droit, Sc. politiques	UPEC	31,7 %	38,5 %	31,4 %	25,2%			
	National	32,8 %	36,4 %	39,6 %	37,1%			
Economie, AES	UPEC	45,5 %	53,4 %	52,5 %	49,6%			
	National	27,9 %	32,3 %	35,9 %	36,3%			
Sciences-Santé	UPEC	27,9 %	28,3 %	30,5 %	22,3%			
	National	27,9 %	31,0 %	33,3 %	32,5%			
STAPS	UPEC	19,3 %	23,2 %	37,0 %	34,6%			
	National	30,9 %	32,4 %	38,1 %	37,2%			
Toutes disciplines	UPEC	32,9 %	36,8 %	38,7 %	35,2%	39,0 %	36,0 %	36,0 %
	National	31,4 %	34,3 %	37,2 %	36,0%			

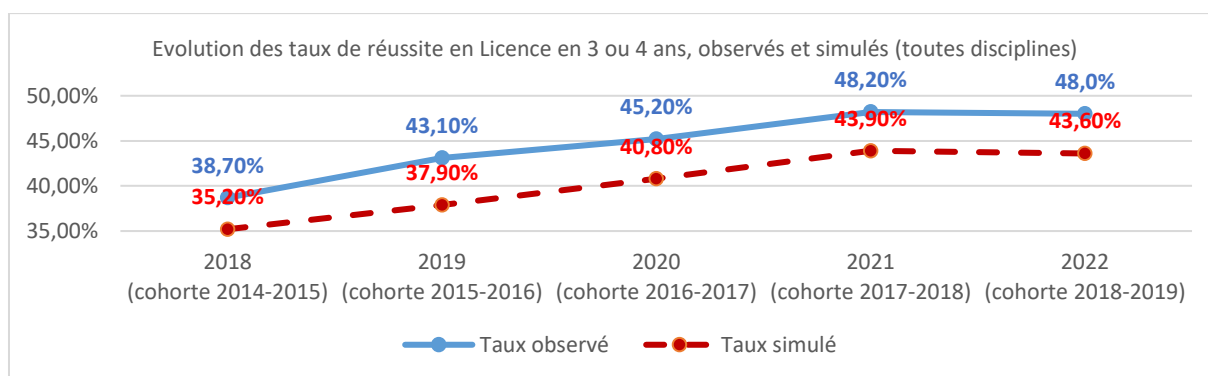
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



INDICATEUR 3.7 : TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN 3 ANS OU 4 ANS PAR DISCIPLINE*

Discipline	Périmètre	2020	2021	2022	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Cible 2025
		(cohort 2016-2017)	(cohort 2017-2018)	(cohort 2018-2019)	(cohort 2019-2020)	(cohort 2020-2021)	(cohort 2021-2022)	(cohort 2022-2023)
Arts, lettres, langues, SHS	UPEC	35,8 %	34,5 %	39,2%				
	National	44,4 %	46,6 %	46,8%				
Droit, Sc. politiques	UPEC	44,3 %	51,6 %	42,3%				
	National	48,4 %	51,3 %	50,2%				
Economie, AES	UPEC	60,5 %	65,7 %	61,6%				
	National	41,0 %	45,3 %	46,1%				
Sciences-Santé	UPEC	43,0 %	42,1 %	39,6%				
	National	41,6 %	43,1 %	44,6%				
STAPS	UPEC	30,9 %	33,5 %	48,6%				
	National	43,2 %	43,9 %	49,6%				
Toutes disciplines	UPEC	45,2 %	48,2 %	48,0%	44,5 %	44,0 %	48,0 %	46,0 %
	National	44,0 %	46,4 %	47,1%				

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



On constate entre 2021 et 2022 une légère baisse des taux de réussite en Licence en 3 et 3 ou 4 ans (-3.5 points et -0.2 points). Cette baisse des taux de réussite est disparate en fonction des disciplines, avec une baisse significative dans les disciplines « Droit, Sciences politiques », « Economie, AES », « Sciences – Santé » et une forte augmentation, surtout pour les licences en 3 ou 4 ans, dans les disciplines « ALL-SHS » et « STAPS ». L'UPEC se situe au-dessus des moyennes nationales pour le taux de réussite en licence en 3 ou 4 ans toutes disciplines confondues et au-dessus des taux simulés par le ministère (48 % contre 43.6 %).

Justification de la prévision 2024 : Les prévisions pour la cohorte 2020-2021 supposent une amélioration des résultats précédents, conséquence de la réforme des études de santé, d'une augmentation de l'impact des dispositifs d'accompagnement pour les domaines disciplinaires à plus faibles taux de réussite et d'une réduction de capacités d'accueil en cours de discussion.

La méthode tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1 l'année n / $n+1$.

Inscrits en L1 : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement concernés. Ce sont des étudiants, bacheliers inscrits en L1, et n'ayant pas changé de discipline pendant tout leur cursus de Licence.

Réussite en 3 ans : étudiants du champ ayant obtenu la licence à l'année $n+3$ de l'inscription en L1 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Réussite en 3 ou 4 ans : étudiants du champ ayant réussi la licence à l'année $n+3$ ou $n+4$ de l'inscription en L1 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

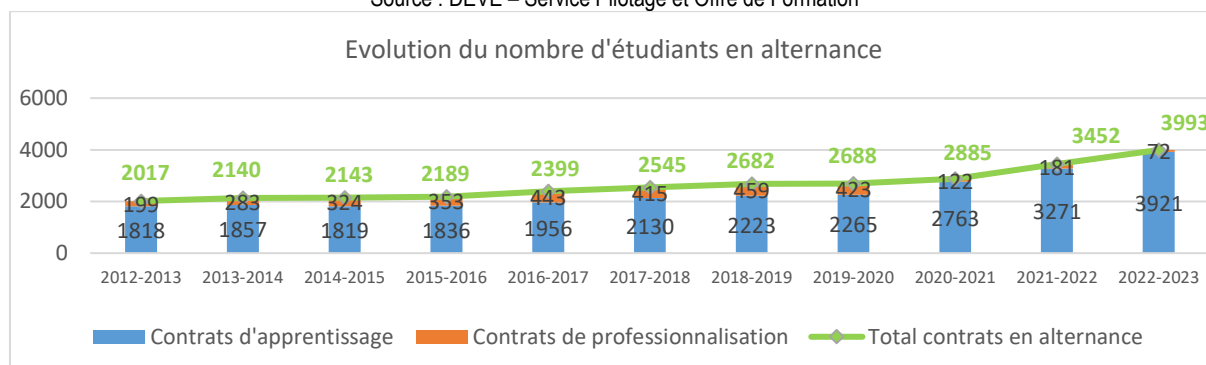
Les taux simulés, calculés par le MESRI pour chaque établissement, correspondent à la réussite qu'on pourrait observer dans cet établissement si sa population étudiante avait les mêmes caractéristiques que la population étudiante au niveau national, caractéristiques définies par les critères suivants :

- **Sexe ;**
- **Age au baccalauréat** (3 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an) ;
- **Série du baccalauréat** (6 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel) ;
- **Mention obtenue au baccalauréat** (6 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue) ;
- **Origine sociale** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse).

INDICATEUR 3.8 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN ALTERNANCE

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2021-2022	Prévision 2022- 2023	Prévision 2023- 2024
Contrats d'apprentissage	2 223	2 265	2 763	3 271	3 921	3 330	3 400	4 250
Contrats de professionnalisation	459	423	122	181	72	100	100	50
Total contrats en alternance	2 682	2 688	2 885	3 452	3 993	3 400	3 500	4 300

Source : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation



Le nombre total d'étudiants en alternance augmente de manière continue depuis 2012 (+2 103 entre 2012-2013 et 2022-2023). Tandis que les contrats d'apprentissage sont en hausse continue depuis 2012 en lien avec l'ouverture de nouvelles formations. Le nombre des contrats de professionnalisation poursuit sa diminution entre 2022-2023 et 2021-2022 (72 contre 181).

Justification de la prévision 2024 : Le développement de l'apprentissage se poursuit à la fois avec les aides de l'état confirmées jusqu'à la fin du quinquennat, mais aussi est surtout grâce au développement de notre offre et de notre communication.

INDICATEUR 3.9 : DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

	2019	2020	2021	2022	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
Heures stagiaires	843 060	594 331	595 350	984 084	700 000	650 000	1 000 000
Nombre de stagiaires FC (inscriptions)	13 780	12 119	7 800	6 035	14 000	8 500	6 500
Nombre de diplômés en FC	1 844	1 941	1 920	2 227	2 000	2 100	2 400
dont certifications par VAE	48	80	74	81	90	90	90

Source : DIPFRO

Entre 2021 et 2022, une forte hausse de nombre d'heures stagiaires en FC a été remarquée et le nombre de diplômés en FC continue à augmenter. Si le nombre de stagiaires FC connaît une baisse significative, le nombre de diplômé en FC augmente fortement (+307 diplômés).

Justification de la prévision 2024 : La politique marketing et commerciale a pris plus de temps que prévu à être déployée en raison de contraintes internes. La mise en place des éléments techniques et organisationnels sont désormais effectifs et la DIPFRO a obtenu 3 postes à l'appel à projet "Développement des ressources". Seront instaurés début 2024 une politique de stages courts, aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Par ailleurs, les catalogues de formations continue seront terminés fin janvier et l'établissement travaille actuellement au développement à un site internet propre à la DIPFRO. Les projections intègrent la période d'amorçage nécessaire au bon déploiement de cette nouvelle offre de service.

INDICATEUR 3.10 : FREQUENTATION PHYSIQUE DES BIBLIOTHEQUES & CONSULTATION DES RESSOURCES NUMERIQUES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
Nombre d'entrées par an et par étudiant	61,8	57,5	21	18,9	31,6	34,8	30	30	32
Nombre de consultations des ressources numériques par usager	70,8	68,9	105,5	69,3	67,8	-	70	72	70

Source : SCD ; SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

Remarque : Ces indicateurs permettent le suivi d'usages complémentaires, de la fréquentation des espaces physiques et de l'utilisation des services en ligne, sur la durée.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire) :

Fréquentation physique des bibliothèques : nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme national 150.

Consultation des ressources numériques : le numérateur est constitué du nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), plus le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au nombre total d'utilisateurs (nombre

d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

En 2023, la fréquentation physique des bibliothèques augmente légèrement. Concernant la fréquentation à distance, les données ne sont pas encore consolidées et seront actualisées lors du RAPET 2023.

Justification de la prévision 2024 :

Fréquentation physique des bibliothèques : Après une reprise marquée de l'activité en 2022, l'année 2023 se caractérise par une stabilisation de la fréquentation (+5 % par rapport à 2022, données novembre 2023). L'indicateur prévisionnel 2024 est établi sur un constat de la stabilisation de la fréquentation, d'où un indicateur estimé à 32 entrées par étudiant.

Consultation des ressources numériques : Les usages en matière de documentation semblent avoir atteint un plafond. Les tendances constatées en 2023 sont très proches des années 2021 et 2022 d'où un indicateur 2024 estimé à 70 consultations par usager.

INDICATEUR 3.11 : REPARTITION DES RESSOURCES CVEC PAR GRANDE ORIENTATION

	2020		2021		2022		Prévision 2023		Prévision 2024	
Total budget ouvert avec reliquat n-1	2 464 311 €		2 676 796 €		3 449 000 €		2 900 000 €		3 848 000 €	
Total orientations	41 €	100 %	42 €	100 %	42 €	100 %	41 €	100 %	43 €	100 %
Santé	9 €	22 %	7 €	17 %	9,5 €	23 %	8 €	20 %	9 €	20 %
Sport	6 €	15 %	5 €	11 %	5 €	12,5 %	5 €	11 %	8 €	18,9 %
FSDIE	8 €	20 %	5 €	14 %	5 €	12 %	6 €	14 %	6 €	13,9 %
Culture	5 €	12 %	4 €	9 %	4 €	9 %	3 €	7 %	3 €	6,7 %
Identité & Espaces étudiants	7 €	17 %	7 €	17 %	10 €	23,5 %	15 €	37 %	12 €	28,8 %
Accompagnement social	6 €	15 %	13 €	32 %	8,5 €	8,5 %	4 €	11 %	5 €	11,6 %

Source : DEVE – Bilan CVEC 2020

Le constaté 2022 voit la hausse de la part allouée à l'orientation Santé », passant de 17 % en 2021 à 23 % à 2022, ainsi qu'une hausse de la part allouée à l'orientation « Identité & Espaces étudiants » passant de 17 % à 23,5 %.

Justification de la prévision 2024 : Pour 2024 est prévue une hausse significative pour l'axe Sport pour lequel des projets d'investissements conséquents sont prévus pour faire suivre à une demande du SUAPS et de l'Association Sportive : il est prévu de rendre l'accès gratuit à tous les sports proposés par l'établissement, y compris ceux traditionnellement difficile d'accès (équitation, golf). A noter également une redirection de 100k€ à destination du Parlement étudiant et de la Convention citoyenne, ainsi que 10k€ supplémentaires fléchés sur le développement.

INDICATEUR 3.12 : IMPACT DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CVEC

	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	Prévision 2024
Nombre d'AAP déposés	48	20	27	24	30	30
Montant sollicités	Nd.	152 971,58 €	252 523 €	173 822 €	400 000 €	400 000 €
Nombre d'AAP ayant reçu une réponse favorable	39	14	26	21	25	25
Montants accordés	394 930,10 €	100 893,98 €	247 115 €	169 909 €	350 000 €	350 000 €

Source : DEVE – Bilans CVEC 2020 & Bilan CVEC intermédiaire 2021

Nd : Non disponible

AAP : Appels à Projets

L'année 2022 est marquée par une baisse tant des AAP déposés (de 27 à 24) que des AAP ayant reçu une réponse favorable (de 26 à 21). Les montants sollicités et accordés suivent de facto la même tendance.

Justification de la prévision 2024 : Il est estimé sur 2024 une tendance similaire à celle définie en 2023.

AXE 4 : CONSTRUIRE UNE STRATEGIE PARTENARIALE ET INTERNATIONALE LISIBLE

Dans le cadre de sa stratégie partenariale et afin de permettre de répondre aux besoins du territoire sur les emplois et l'évolution des compétences, l'Université développe de manière dynamique ses partenariats avec le monde socio-économique et institutionnel. Elle accompagne les entreprises sur la formation (continue, apprentissage, stage, insertion professionnelle...), la recherche, la réponse à des appels à projets transversaux et le conventionnement.

L'université a, dans le cadre du projet ERASME au PIA4 Excellences, créé la Direction de la Transformation pour structurer sa transformation. Cette direction incorpore aujourd'hui un service partenariats afin de porter la stratégie partenariale de l'UPEC. Dans le même esprit une assemblée des partenaires est en cours de structuration afin de favoriser la co-construction des projets tant en formation qu'en recherche.

L'UPEC s'insère pleinement dans son environnement et soutient le développement au travers de regards croisés et de partage d'expertises entre le monde universitaire et le monde professionnel.

Toutes les priorités de la politique partenariale de l'UPEC poursuivent un triple objectif :

- Rassembler ses partenaires autour des projets que porte l'UPEC, université engagée, pour répondre aux défis de transformations sociales et environnementales ;
- Positionner l'UPEC comme un partenaire stratégique de premier plan pour accompagner les projets des acteurs socio-économiques du territoire ;
- Etendre le réseau de partenaires de l'UPEC en rendant l'ancrage de l'université plus visible au-delà des initiatives menées à l'échelle d'un cursus, d'un laboratoire ou d'une composante.

De plus, la Fondation partenariale de l'UPEC, constitue un outil complémentaire pour la structuration des relations partenariales de l'UPEC avec les acteurs socio-économiques de son écosystème et un levier pour le développement significatif à terme des ressources propres d'origine privée pour l'Université. Elle offre aux partenaires qui soutiennent ses actions d'intérêt général, au cœur des priorités stratégiques de l'UPEC - handicap, innovation pédagogique, entrepreneuriat, égalité des chances et solidarité, transformation environnementale et sociétale - une opportunité de s'engager concrètement sur des projets à fort impact sociétal et de construire dans la durée des coopérations à valeur ajoutée avec l'Université. La Fondation a permis la création de la Chaire Handicap, Emploi et Santé au Travail en fédérant un pool de cinq mécènes et partenaires qui lui apportent leur soutien.

Enfin, l'internationalisation repose sur plusieurs axes : le développement de partenariats institutionnels structurants, un accueil des étudiants internationaux de qualité dans le cadre de « Bienvenue en France », une politique ambitieuse pour favoriser la maîtrise de langues étrangères et, enfin, un soutien fort des mobilités des personnels et des étudiants (pour des stages, des séjours d'études ou la préparation de double-diplômes).

Suite à la crise sanitaire, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour accompagner la reprise des développements internationaux. Tout d'abord, l'UPEC s'est engagée à attribuer une aide à tous les étudiants en mobilité sortante en 2021, effort poursuivi en 2022 et confirmé en 2023. Ces efforts ont permis de retrouver le taux de mobilité d'avant la crise sanitaire concernant les séjours d'étude. Cette tendance semble également concerner les mobilités pour les stages mais le système d'information actuel, non uniformisé entre les composantes, ne permet pas de le vérifier formellement. L'UPEC a aussi poursuivi ses actions pour l'accueil des étudiants internationaux avec, la mise en place d'un guichet d'accueil sur les mois de septembre et d'octobre. En 2022, ce guichet unique a été déployé sur deux sites : MLRI et le site de Sénart. Le taux d'étudiants internationaux continue d'augmenter et la mise en œuvre des frais différenciés n'a pas été un frein à cette évolution. Par ailleurs, pour initier et accompagner le développement de projets internationaux, un BQ-ERI a été publié en 2021, qui a été reconduit les années suivantes. Enfin, dans le cadre d'un AAP de la DRI, en 2022 et 2023, des missions ont été financées pour intensifier la structuration des partenariats internationaux.

INDICATEUR 4.1 : MONTANT CUMULE DES FINANCEMENTS ISSUS DE LA FONDATION PARTENARIALE UPEC (HORS PROGRAMME PLURIANNUEL)

	2021	2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Cible 2025
Montant cumulé des financements issus de la fondation partenariale UPEC (hors Programme Pluriannuel)	290 000 €	529 000 €	327 500 €	1 186 000 €	1 500 000 €

Source : Fondation partenariale UPEC

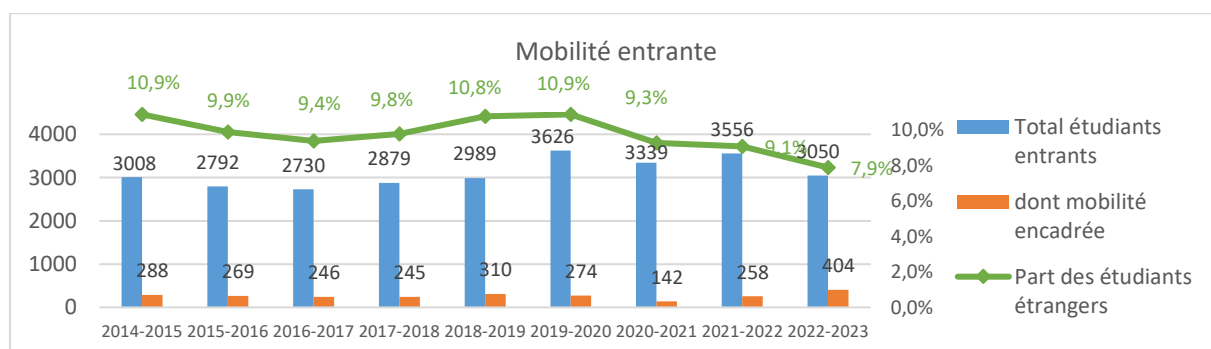
Justification de la prévision 2024 : En plus du renouvellement des conventions de mécénat en 2024 pour la chaire Handicap, il est attendu des levées de fonds supplémentaires, notamment pour le développement d'une chaire « Environnement », une collecte pour les actions sociales de l'UPEC et pour la mise en place de la plateforme CRITISC.

INDICATEUR 4.2 : MOBILITE ENTRANTE DES ETUDIANTS : POURCENTAGE D'ETUDIANTS INTERNATIONAUX*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2022-2023	Prévision 2023-2024	Cible contrat de site 2021-25
Total étudiants entrants	3 481	3 556	3 050			
dont mobilité encadrée	142	258	404			
dont droits différenciés	so	172	172			
Nombre total d'inscrits	37 624	39 108	38 690			
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	9,3 %	9,1 %	7,9 %	11,2 %	11,2 %	13,0 %

Sources : DRI ; DEVE – SPOF

So : sans objet



On constate en 2022-2023 une baisse significative du total des étudiants entrant par rapport à l'année précédente, malgré une hausse de la mobilité encadrée, passant de 258 à 404. A noter que les données 2021-2022 ont été consolidées par rapport au PAPET 2023.

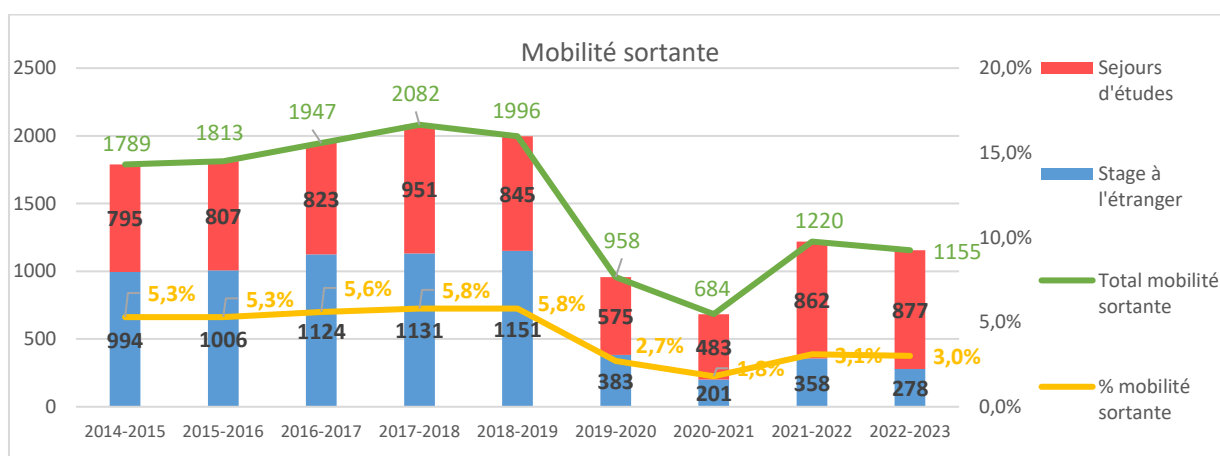
Justification de la prévision 2024 : Il est attendu que l'augmentation du nombre d'étudiants internationaux se poursuive sur 2023-2024. Tous les étudiants du niveau Licence étant soumis aux frais différenciés, le nombre d'étudiants concernés devrait croître également.

INDICATEUR 4.3 : MOBILITE SORTANTE DES ETUDIANTS

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023	Prévision 2023-2024
Nombre d'étudiants	35 866	37 624	39 108	38 690			
Séjours d'études et linguistiques	575	483	862	877			
Stages à l'étranger	383	201	358	278			
Total	958	684	1 220	1 155			
% de mobilité sortante	2,7 %	1,8 %	3,1 %	3,0 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %

Sources : DRI ; DEVE - SPOF

Mobilité sortante : La mobilité sortante comprend l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. Les stages sont ceux reconnus académiquement.



On constate pour l'année universitaire 2022-2023 une stabilisation de la mobilité sortante après deux années en baisse suite à la crise sanitaire. A noter que la baisse se concentre sur le nombre de stages à l'étrangers (qui sont parfois difficile à repérer), tandis que les séjours d'études linguistiques poursuivent leur augmentation.

Justification de la prévision 2024 : La prévision reste inchangée par rapport aux années précédentes. Il s'agira néanmoins d'évaluer l'impact de la mise en place de la plateforme « Trouver mon Master » sur la mobilité sortante des étudiants en 2^{ème} cycle.

AXE 5 : OPTIMISER LE PILOTAGE DE L'UNIVERSITE EN ASSOCIANT LA COMMUNAUTE

UNIVERSITAIRE

Afin d'accomplir ses missions de service public en formation et en recherche, et d'assurer son développement, l'une des priorités de l'UPEC consistera à assurer son équilibre financier notamment en développant les activités génératrices de ressources propres mais aussi en optimisant ses dépenses. Il s'agit notamment de poursuivre et d'amplifier une tendance pluriannuelle de croissance de la formation en apprentissage et tout au long de la vie, en s'appuyant sur ce qui constitue un apport spécifique et distinctif de l'université : l'articulation des formations avec la recherche. Ce développement des ressources devra s'accompagner particulièrement dans le domaine de la recherche.

Pour atteindre cet objectif l'UPEC a créé en 2020 son OFA interne, UPEC.CFA, ce qui permet à ce jour d'atteindre l'objectif des +2 000 contrats à UPEC.CFA. La dynamique engagée doit se poursuivre avec le développement de la formation continue permettant en particulier de réaliser le transfert de la recherche et vers les acteurs économiques. En recherche, la valorisation des activités, doit s'accroître autour de la cellule « UPEC Transfert » pour accroître le renforcement des opérations de transfert de technologie. De plus, la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets. Enfin, il est à noter les réussites de l'UPEC en 2022 dans les réponses à projet tel qu'au PIA4 AMI CMA Eco-Construction Numérique et au PIA4 ExcellencES, après des réussites en 2021. Début 2024, au regard de sa situation financière, l'établissement mettra en place un plan de retour à l'équilibre financier qui sera l'occasion de mener des réformes profondes permettant un pilotage de son activité et de ses finances plus efficace.

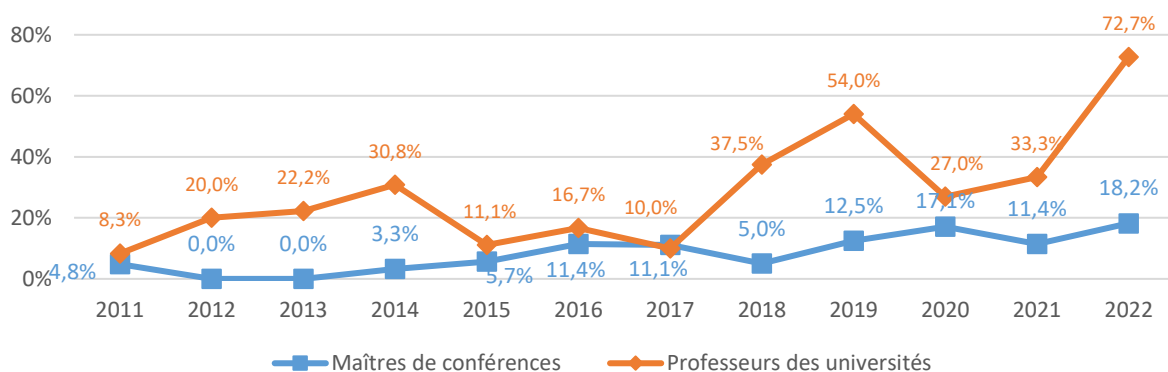
INDICATEUR 5.1 : ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Maîtres de conférences	2	1	3	7	4	4
Total des recrutements	18	20	24	41	35	22
% des endorecrutements	11,1 %	5,0 %	12,5 %	17,1 %	11,4 %	18,20%
Prof. des universités	1	3	7	4	3	8
Total des recrutements	10	8	13	12	9	11
% des endorecrutements	10,0 %	37,5 %	54,0 %	27,0 %	33,3 %	72,70%
Ens. enseignants-cherch.	3	4	10	11	7	12
Total des recrutements	28	28	37	56	44	33
% des endorecrutements	10,7 %	14,3 %	27,0 %	19,6 %	15,9 %	33,30%

Source : DRH, Pôle pilotage et SIRH

Le taux d'endorecrutement peut évoluer sensiblement d'une année à l'autre en raison notamment des faibles effectifs sur lesquels porte cet indicateur. Il est donc peu significatif. Après avoir connu une baisse à partir de 2020, le taux d'endorecrutement s'élève à 33,3 % pour l'année 2022, en raison d'une augmentation des endorecrutements exceptionnellement élevée (72,7 %) des professeurs des universités (P.U), en lien avec la politique de repyramidage menée par l'établissement dans un contexte de faibles recrutements.

Evolution du taux d'endorecrutement



Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

INDICATEUR 5.2 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES (HORS SCSP*)

	Nature	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	Prévision 2024
Formation apprentissage		13,31 M€	8,49 M€	9,99 M€	18,65 M€	21,96 M€	25,55 M€
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)		8,56 M€	5,54 M€	9,16 M€	8,36 M€	7,22 M€	7,32 M€
Droits d'inscription (droit simple)		4,32 M€	6,47 M€	5,02 M€	4,91 M€	5,35 M€	5,53 M€
Contrats et prestations de recherche hors ANR et hors financements publics		2,64 M€	3,47 M€	3,60 M€	6,16 M€	20,99 M€	18,70 M€
ANR IA (74411)		1,25 M€	0,74 M€	1,10 M€	3,71 M€	5,57 M€	1,52 M€
ANR hors IA (74412)		0,72 M€	2,02 M€	0,79 M€	0,86 M€	14,78 M€	12,05 M€
Taxe d'apprentissage (7481)		0,67 M€	0,71 M€	1,71 M€	1,59 M€	0,64 M€	5,13 M€
Autres recettes		1,17 M€	1,10 M€	0,90 M€	0,98 M€	0,81 M€	0,73 M€
		4,93 M€	4,06 M€	2,10 M€	4,78 M€	3,51 M€	2,87 M€
Subventions (hors SCSP)	Fonctionnement	7,63 M€	4,29 M€	7,36 M€	13,86 M€	15,22 M€	19,09 M€
	Financement de l'actif	2,37 M€	3,73 M€	2,57 M€	7,41 M€	15,19 M€	17,69 M€
dont Autres financements Etat	Fonctionnement	1,01 M€	0,77 M€	1,03 M€	0,85 M€	1,37 M€	2,53 M€
	Financement de l'actif	0,78 M€	2,58 M€	1,29 M€	6,40 M€	7,65 M€	3,91 M€
dont Conseil régional IDF (7442)	Fonctionnement	0,88 M€	1,04 M€	0,77 M€	2,70 M€	2,27 M€	2,73 M€
	Financement de l'actif	0,48 M€	0,79 M€		0,44 M€	3,04 M€	11,85 M€
dont Conseils départementaux	Fonctionnement	0,10 M€	0,04 M€	0,05 M€	0,16 M€	0,15 M€	0,20 M€
	Financement de l'actif	0,36 M€		1,19 M€	0,20 M€	0,51 M€	0,20 M€
dont Union européenne (7446)	Fonctionnement	1,47 M€	0,94 M€	0,40 M€	1,13 M€	9,36 M€	1,75 M€
	Financement de l'actif	0,23 M€		0,01 M€	0,15 M€	0,66 M€	0,11 M€
dont Autres subventions	Fonctionnement	4,18 M€	1,49 M€	5,12 M€	9,02 M€	2,08 M€	11,88 M€

	Financement de l'actif	0,52 M€	0,35 M€	0,08 M€	0,22 M€	3,32 M€	1,62 M€
Total		44,93 M€	37,15 M€	40,71 M€	65,11 M€	90,25 M€	97,48 M€
<i>hors financement actif</i>		42,57 M€	33,41 M€	38,14 M€	57,70 M€	75,06 M€	79,79 M€
Ressources encaissables		243,35 M€	251,59 M€	252,90 M€	280,88 M€	312,22 M€	327,08 M€
Part ressources propres sur ressources encaissables		18,5 %	14,8 %	16,10 %	23,20%	28,91 %	29,80%
Produits encaissables (ie hors financement actif)		240,99 M€	247,85 M€	250,33 M€	273,47 M€	297,03 M€	406,86 M€
Part ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables		17,7 %	13,5 %	15,24 %	21,10%	25,27 %	19,61%

Source : DAF

* SCSP : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)

Jusqu'en 2019 les montants saisis en exécution étaient établis en droits constatés, tandis qu'à partir de 2020 sont appliquées les méthodes de la GBCP. Les montants sont donc calculés sur les encaissements réels et décaissements réels. Les évolutions constatées entre 2021 et 2022 se concentrent sur une forte augmentation des recettes en formation apprentissage (+ 8.66 M€) en lien avec le développement de l'offre de formation apprentissage à niveau d'établissement.

Justification de la prévision 2024 : Les prévisions des ressources propres en 2024 sont en progression constante notamment sur l'apprentissage. Les subventions progressent également notamment celles du conseil général pour la construction du Bâtiment de Recherche biomédical. Les subventions de l'Union Européenne sont à relativiser car le processus de paiement des bourses Erasmus n'est plus budgétaire mais uniquement comptable.

INDICATEUR 5.3 : FINANCEMENT DE L'ACTIVITE

	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	240,99 M€	247,85 M€	252,90 M€	273,47 M€	297,03 M€	318,64 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	42,57 M€	33,41 M€	38,14 M€	57,70 M€	75,06 M€	43,52 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	231,73 M€	234,56 M€	252,87 M€	273,13 M€	299,25 M€	306,86 M€		
dont charges externes	24,01 M€	23,46 M€	25,29 M€	27,35 M€	29,92 M€	65,73 M€		
dont dépenses de personnel (hors provisions)	191,56 M€	194,52 M€	208,14 M€	220,37 M€	229,42 M€	241,13 M€		
Contrats doctoraux (sur fonctionnement)	2,57 M€	3,57 M€	1,74 M€	0,80 M€	0,01 M€	0,00 M€		
Part des ressources propres	17,7 %	13,5 %	15,1 %	21,1 %	25,3 %	13,7 %	13-15 %	13 %
Part des charges décaissables	96,2 %	94,6 %	99,9 %	99,9 %	100,8 %	96,3 %	98-100 %	100 %
Part des charges externes	10,4 %	10,0 %	10,00 %	10,0 %	10,0 %	21,0 %	15-16 %	16 %
Part des dépenses de personnel	79,5 %	78,5 %	82,3 %	80,6 %	77,2 %	78,6%	82-83 %	83 %
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	80,6 %	79,9 %	83,0 %	80,9 %	77 %	79 %	82-83 %	83 %

Source : DAF

Les écarts constatés entre 2019 et 2020 s'expliquent par une modification méthodologique. Jusqu'en 2019 les montants saisis en exécution étaient établis en droits constatés, tandis qu'à partir de 2020 sont appliquées les méthodes de la GBCP. Les montants sont donc calculés sur les encaissements réels et décaissements réels. Il est possible de constater pour 2022 une hausse de la part des ressources propres (+6 pts entre 2021 et 2022). Il faut également noter une légère baisse de la part des dépenses de personnel (avec et sans contrats doctoraux).

Justification des prévisions 2024 : Les charges décaissables sont particulièrement impactées par la hausse des charges salariales qui font passer la part de ces dépenses à 79 % de l'ensemble des charges décaissables + 2 pts.

INDICATEUR 5.4 : ÉQUILIBRE FINANCIER

	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	14,09 M€	17,3 M€	nd	nd				0
Variation	-0,11 M€	3,81 M€	nd	nd				
Résultat net comptable	5,37 M€	7,20 M€	1,54 M€	-9,04 M e		-7,02 M€		0
Variation	1,54 M€	1,83 M€	-5,66 M€	-10,58 M€				
Fonds de roulement net (1)	30,84 M€	32,9 M€	30,71 M€	20,03 M€	6,61 M€	2,61 M€		0
Variation	4,38 M€	2,10 M€	-2,19 M€	-10,68 M€	-7,58 M€	4,00 M€		
Jours de dépenses	48	50	45	26,4	8	3		15
Sommes affectées (2)	nd	nd	nd	nd				
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	nd	nd	nd	nd				
Besoin en fonds de roulement (3)	- 21,25 M€	-26,00 M€	-25,48 M€	-42,01 M€	-48,31 M€	-28,04 M€		
Trésorerie (1)-(3)	52,10 M€	58,90 M€	56,18 M€	62,03 M€	54,92 M€	30,65 M€		0
Variation	4,32 M€	8,00 M€	-2,72 M€	5,85 M€	2,64 M€	-24,27 M€		
Jours de dépenses	81	90	81	81,8	66	63	25-30	25

Source : DAF, Agence Comptable

On constate en 2022 une baisse du résultat net comptable de -10,58 M€. Le fond de roulement net est en baisse (-10,68 M€), passant de 30,71 M€ à 20,03 M€ entre 2021 et 2022. Enfin, le besoin en fonds de roulement est toujours négatif à -42,01 M€, à 81,8 jours de dépenses.